



Rapport d'activités 2016 de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation

*Présenté en séance plénière de la CLE
le 30 janvier 2017*

Ce document présente l'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour l'année 2016.

Il comprend donc l'animation du SAGE, des contrats (Contrat Régional de Bassin Versant et Contrat Territorial de l'Agence de l'eau) et le suivi de la qualité de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf.



Association pour le Développement du bassin versant de la
baie de Bourgneuf



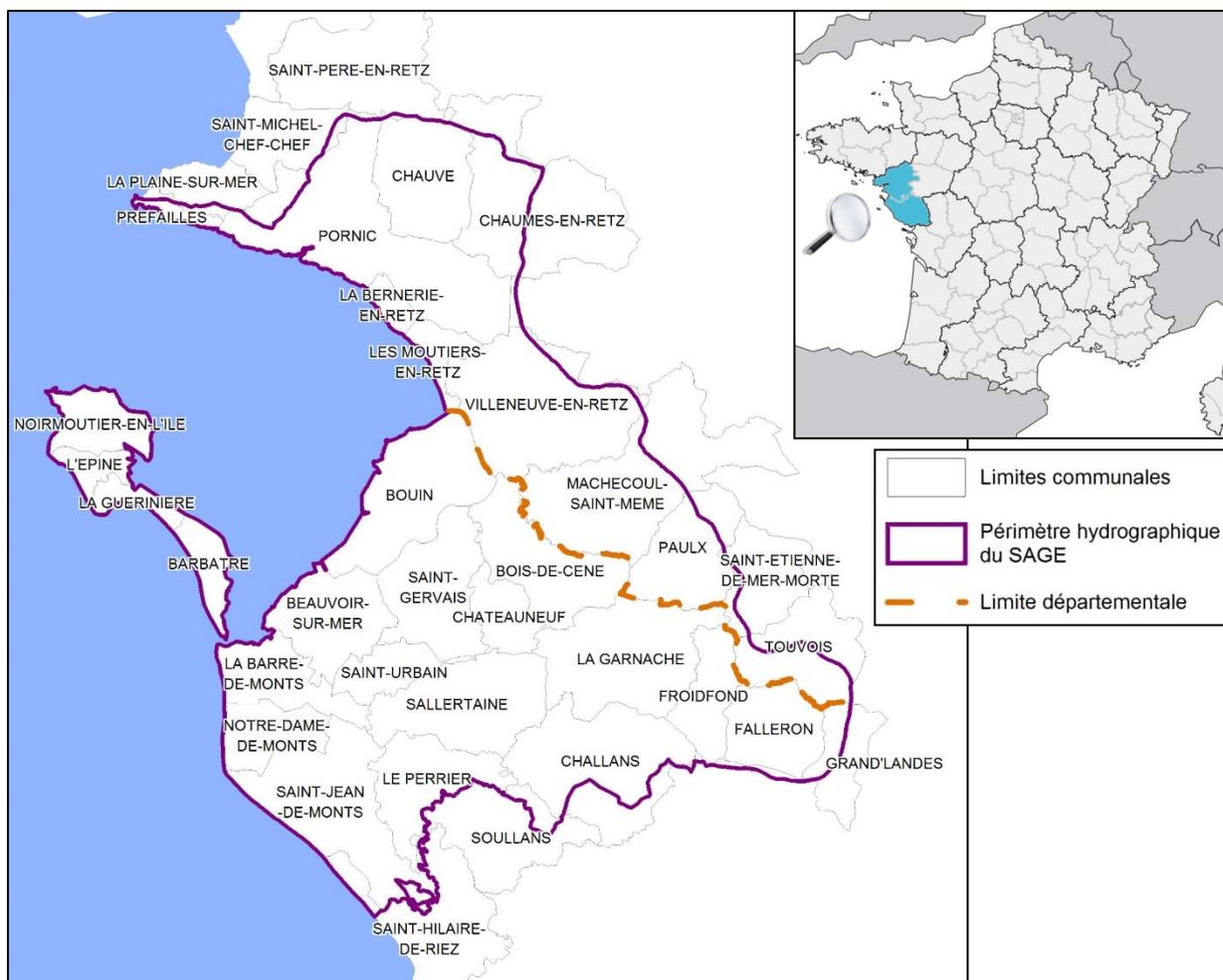
SOMMAIRE

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte	3
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE.....	6
2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau.....	6
2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 22 février 2016.....	6
2.2 Les réunions du Bureau de la CLE	7
2.2.1 Bureau de la CLE du 9 mai 2016.....	7
2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président.....	7
3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies	9
3.1 Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf	9
3.2 Initiation d'un partenariat avec les maraîchers.....	11
3.3 Groupe de travail « Reconquête de la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron » (9 décembre 2016)	12
3.4 Comité technique des suivis de la qualité de l'eau (24 juin 2016)	12
3.5 Commission Eaux Salées Souterraines (26 octobre 2016).....	13
3.6 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales.....	14
3.7 Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »	14
3.8 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides	15
3.9 Participation à d'autres actions, réunions	15
4. Mise en œuvre du SAGE.....	17
4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE.....	17
4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2021 dans le SDAGE 2016-2021	24
4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE.....	26
4.3.1 Etat d'avancement du 3 ^{ème} CRBV 2015-2017.....	26
4.3.2 Elaboration d'un nouveau Contrat territorial sur le bassin versant	27
4.4 Tableau de bord	29
5. Actions de communication	30
6. Suivi de la qualité des eaux du bassin versant.....	30
7. Budget et financement	33
8. Analyse – bilan – perspectives	34
Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2016	35
Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2015 (sauf pour les indices biologiques).....	43

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte

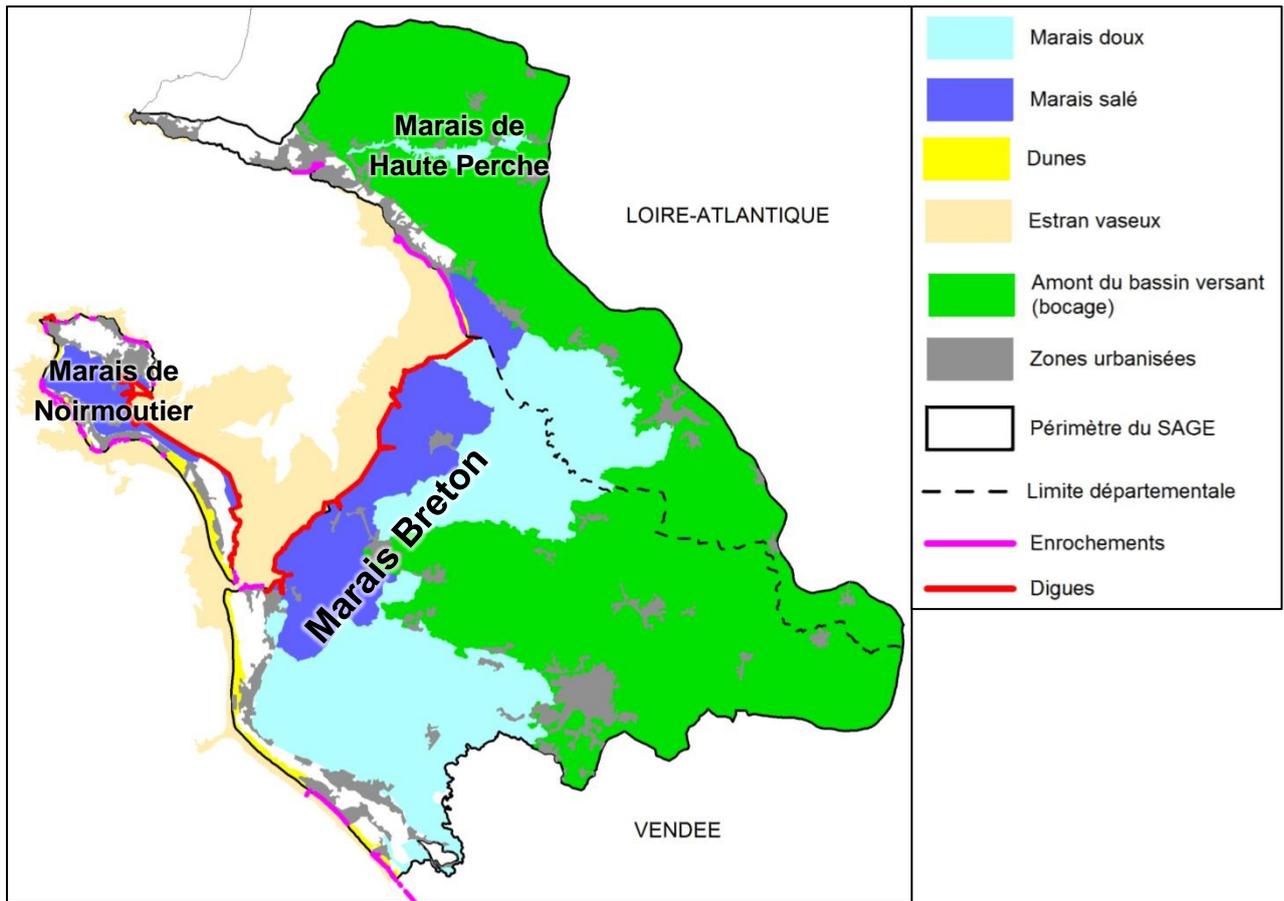
- Présentation du territoire

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf concerne 36 communes de Vendée et de Loire-Atlantique. Son périmètre couvre une surface de 975 km² (dont 350 km² de marais). On compte environ 140 000 habitants sur le territoire du SAGE.

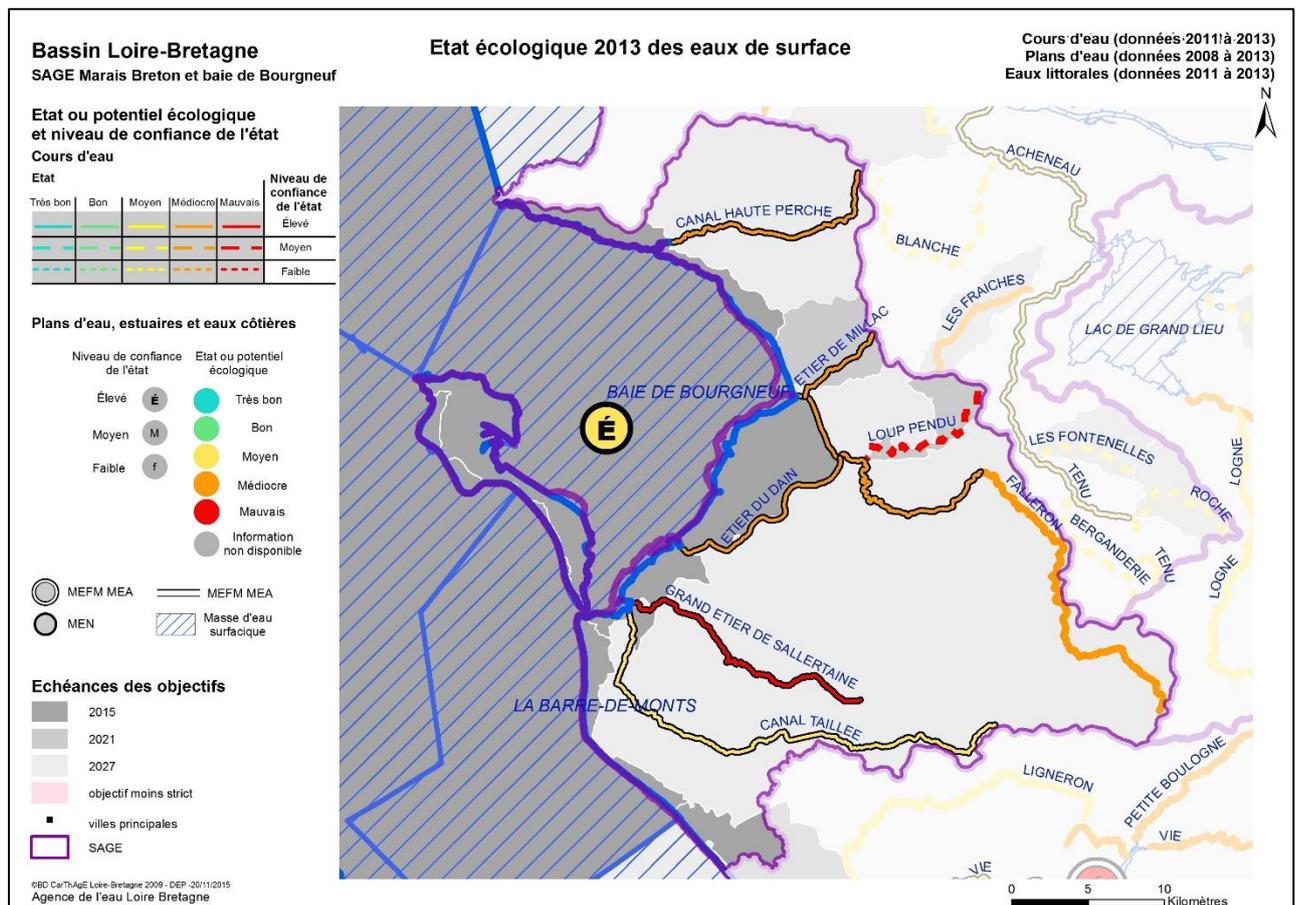


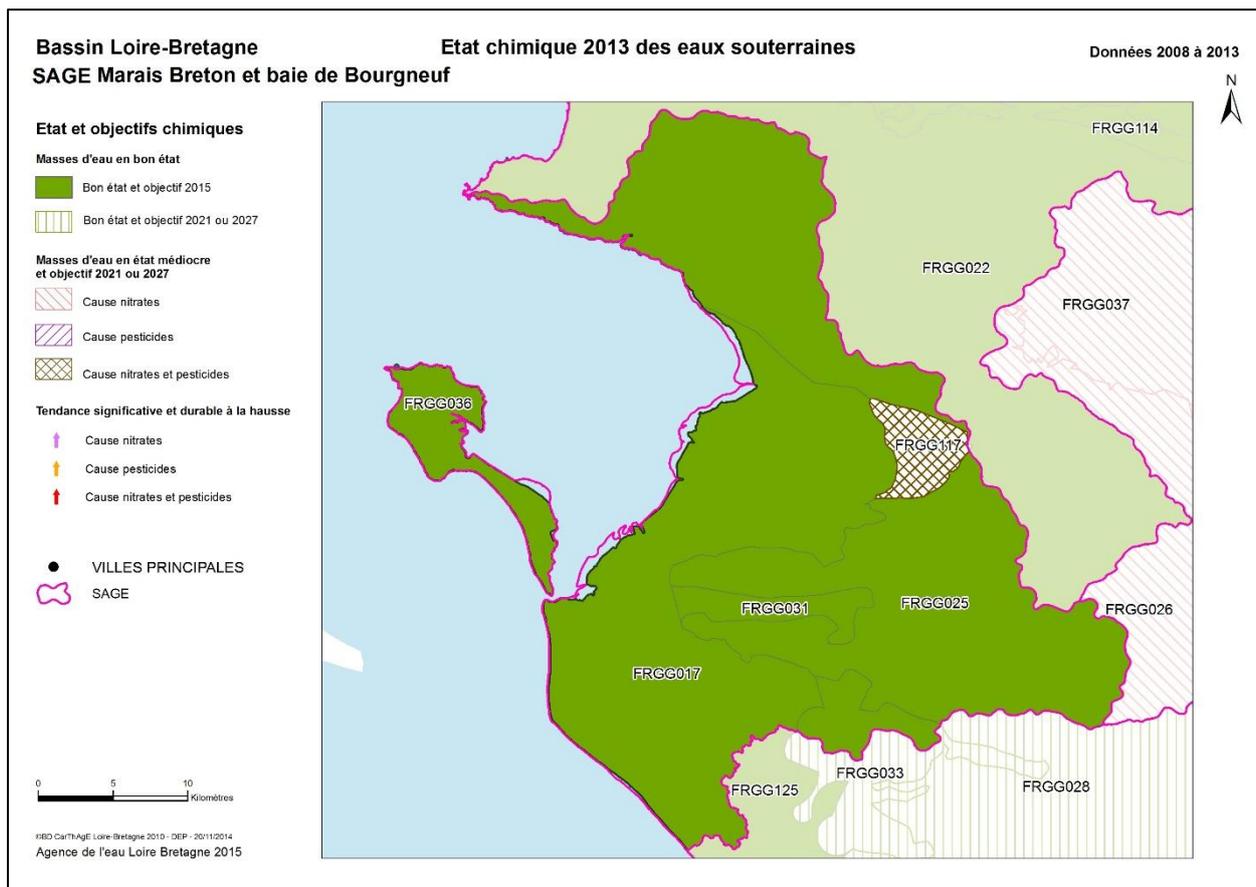
Caractéristiques administratives du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Le territoire du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf peut être découpé en quatre entités distinctes que sont : **l'amont du bassin versant**, caractérisé par un paysage bocager et correspondant à un plateau où l'écoulement des eaux est libre, **trois zones de marais** dont la plus importante est le Marais Breton constituant la 3^{ème} zone humide nationale avec une superficie d'environ 324 km², **l'île de Noirmoutier**, d'une superficie de 49 km², caractérisée par un relief particulièrement bas et **le littoral** qui présente une grande diversité avec des falaises sur la côte Nord, des digues sur un linéaire de plus de 50 km et un cordon dunaire sur la côte Ouest de l'île de Noirmoutier et sur le littoral du pays de Monts au Sud.



Les entités physiques du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf





- **Dates essentielles**

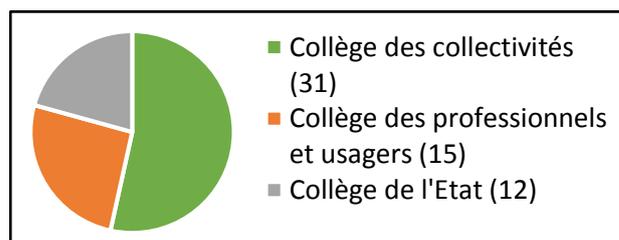
- Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE : 24/01/1996
- Dernier arrêté de composition de la CLE : 29/11/2016
- Arrêté d'approbation du premier SAGE : 19/07/2004
- Décision de mise en révision du SAGE : 13/03/2009
- Adoption du projet de SAGE par la CLE : 08/04/2013
- Lancement de la consultation (31/05/2013) et de l'enquête publique (21/10/2013)
- Adoption finale du SAGE par la CLE : 3/02/2014
- Approbation du SAGE révisé par arrêté interpréfectoral : 16/05/2014

- **Enjeux du SAGE**

- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (eau douce et eau salée souterraine)
- Prévenir le risque inondation et submersion marine
- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver et améliorer la qualité des milieux
- Améliorer la cohérence et l'organisation des actions

- **Composition de la CLE**

La Commission Locale de l'Eau est composée de 58 membres, répartis parmi les 3 collèges de la manière suivante :



- **Organisation**

L'Association pour le Développement du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf est la structure porteuse du SAGE. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des travaux pilotés par la CLE.

Pour l'année 2016, 2,86 ETP ont été consacrés à l'animation du pôle Eau de l'ADBVB. Ils comprennent l'animation des travaux de la Commission Locale de l'Eau, la coordination des contrats, le suivi et l'évaluation du SAGE et des contrats, le suivi de la qualité de l'eau, l'assistance technique aux collectivités (notamment sur les zones humides) et le secrétariat.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

Une seule réunion de la CLE a eu lieu en 2016.

2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 22 février 2016

Cette réunion a rassemblé 19 membres de la CLE : 13/31 pour le 1^{er} collège, 3/16 pour le 2^{ème} collège et 3/14 pour le 3^{ème} collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation du rapport d'activités 2015 et du tableau de bord**

Les grandes lignes du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2015 ont été présentées en séance. Les éléments présentés ont suscité des remarques sur quatre sujets en particulier : l'étude des sources de contamination bactériologique des eaux littorales (questions sur les sources potentielles), la qualité de l'eau au regard des nitrates et des pesticides (lien avec l'agriculture et le maraîchage), les prélèvements dans la nappe de Machecoul (qui semblent être en hausse alors qu'ils devraient être constants) et la destruction des zones humides (que certains voudraient pouvoir comparer aux surfaces « compensées »).

- **Point sur la version adoptée du SDAGE 2016-2021**

Un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été approuvé en fin d'année 2015, pour la période 2016-2021. La Commission Locale de l'Eau avait rendu un avis défavorable assorti de remarques sur certaines dispositions lors de la consultation. Ces dispositions et leur évolution ont donc été passées en revue lors de la réunion. Cela n'a suscité aucune remarque de la part des personnes présentes.

Sur les 6 dispositions ayant fait l'objet de remarques de la CLE, 4 ont évolué dans le sens préconisé par la CLE.

- **Perspectives 2016**

Les « grands chantiers » pour 2016 ont été présentés : élaboration du Contrat territorial, mise en place d'actions pour l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau, mise en place d'actions de sensibilisation et de formations concernant les pesticides, renouvellement complet de la Commission Locale de l'Eau, ...

2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de 19 membres : 9 pour le 1^{er} collège, 5 pour le 2^{ème} collège et 5 pour le 3^{ème} collège. La dernière modification de sa composition date du 20 octobre 2014.

2.2.1 Bureau de la CLE du 9 mai 2016

Cette réunion a rassemblé 11 membres du Bureau de la CLE et 2 représentants de membres du Bureau de la CLE : 6/9 pour le 1^{er} collège, 3/5 pour le 2^{ème} collège et 2/5 pour le 3^{ème} collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Avis sur un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

Le Bureau de la CLE a rendu un avis favorable avec recommandations sur le dossier d'autorisation concernant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Romazière sur les communes de Challans et la Garnache.

- **Propositions concernant le renouvellement complet de la CLE**

Dans le contexte du renouvellement complet de la CLE qui intervient tous les 6 ans, le Bureau de la CLE a fait des propositions au Préfet, notamment pour tenir compte des évolutions récentes et à venir pour les collectivités (fusion de communes et de communautés de communes) et des demandes de retrait de certains membres.

- **Informations diverses**

Les membres du Bureau de la CLE ont été informés de la signature du contrat de filière maraîchage le 1^{er} avril 2016 ainsi que du lancement à venir de la démarche de cartographie départementale des cours d'eau en Loire-Atlantique.

2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE :

« Le Bureau de la CLE examine la compatibilité avec le SAGE des dossiers pour lesquels la CLE est consultée au titre de la loi sur l'eau et formule les avis (dans un délai de 45 jours à compter de la transmission du dossier). A titre exceptionnel, lorsqu'il n'est pas possible de réunir un Bureau dans le délai de 45 jours et que le dossier pour lequel la CLE est consultée suscite peu de remarques, le Président peut rendre un avis au nom de la CLE. »

➤ Avis sur les projets de contrats (contrats de l'Agence de l'Eau ou autres) :

Aucun avis n'a été sollicité en 2016 sur ce genre de projets.

➤ Avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau :

3 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été transmis à la CLE pour avis en 2016 :

- **Création de la ZAC de la Romazière sur les communes de Challans et la Garnache**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.5.0 (*Rejet d'eau pluviale*)

* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE

* Avis : **favorable**, assorti de demandes de compléments pour lever les doutes sur la gestion de l'aspect hydraulique et la prise en compte des zones humides (le porteur de projet a répondu à cet avis en apportant les compléments demandés).

- **Extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas (Saint Herblain) et Petite Californie (Bouguenais)**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.3.0 (*épandage de boues de stations d'épuration*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : rendu lors de la séance plénière du 30/01/2017 (dossier reçu fin 2016).

- **Travaux de renforcement des digues du secteur des Moutiers en Retz/Villeneuve en Retz**

* Rubriques de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.1.0 (*obstacle à l'écoulement des crues*), 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau*), 3.1.4.0 (*consolidation ou protection des berges*), 3.2.6.0 (Digues), 4.1.2.0 (*Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : rendu lors de la séance plénière du 30/01/2017 (dossier reçu fin 2016).

➤ Dossiers transmis à la CLE pour information :

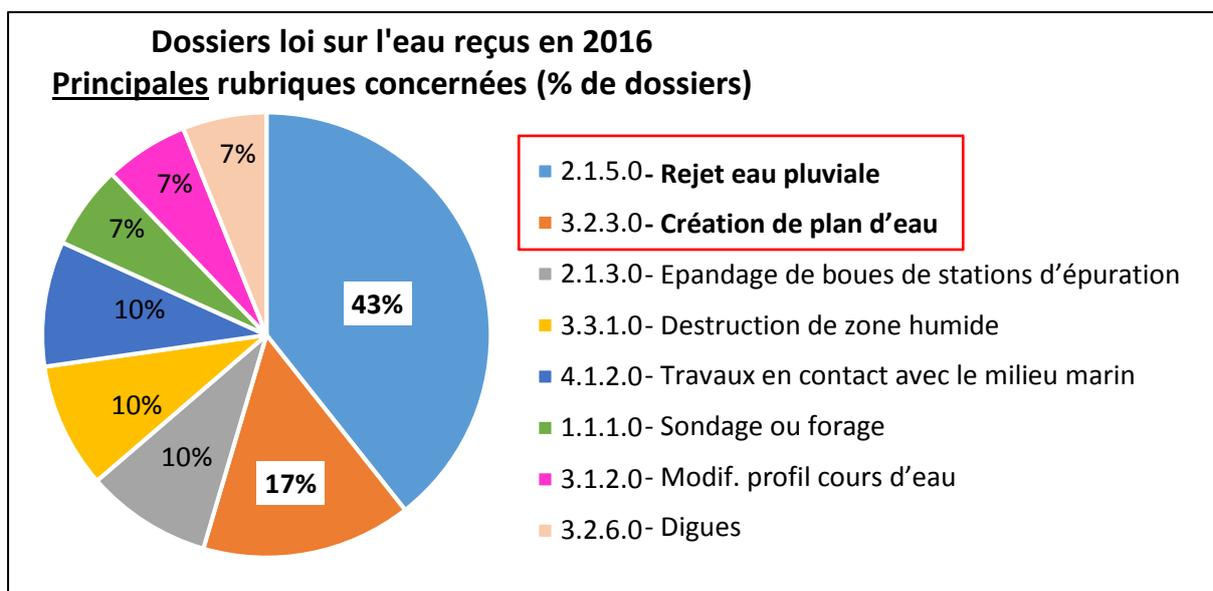
Différents types de documents sont transmis à la CLE pour information : des dossiers complets, des récépissés de déclaration seuls, des arrêtés complétant des autorisations, ...

9 documents ont été reçus sur la partie Loire-Atlantique (9 récépissés de déclaration) et 17 sur la partie Vendée (11 dossiers complets, 4 récépissés de déclaration, 1 arrêté complétant une autorisation, 1 récépissé de Déclaration d'Intérêt Général).

➤ Bilan concernant les dossiers loi sur l'eau reçus :

En 2016, ce sont 29 dossiers loi sur l'eau, récépissés de déclaration ou arrêtés complétant des autorisations qui ont été transmis à la CLE (18 en Vendée, 10 en Loire-Atlantique et 1 concernant les 2 départements).

Les principales rubriques rencontrées dans ces dossiers sont les rubriques « rejet d'eau pluviale » (2.1.5.0) et « création de plans d'eau » (3.2.3.0).



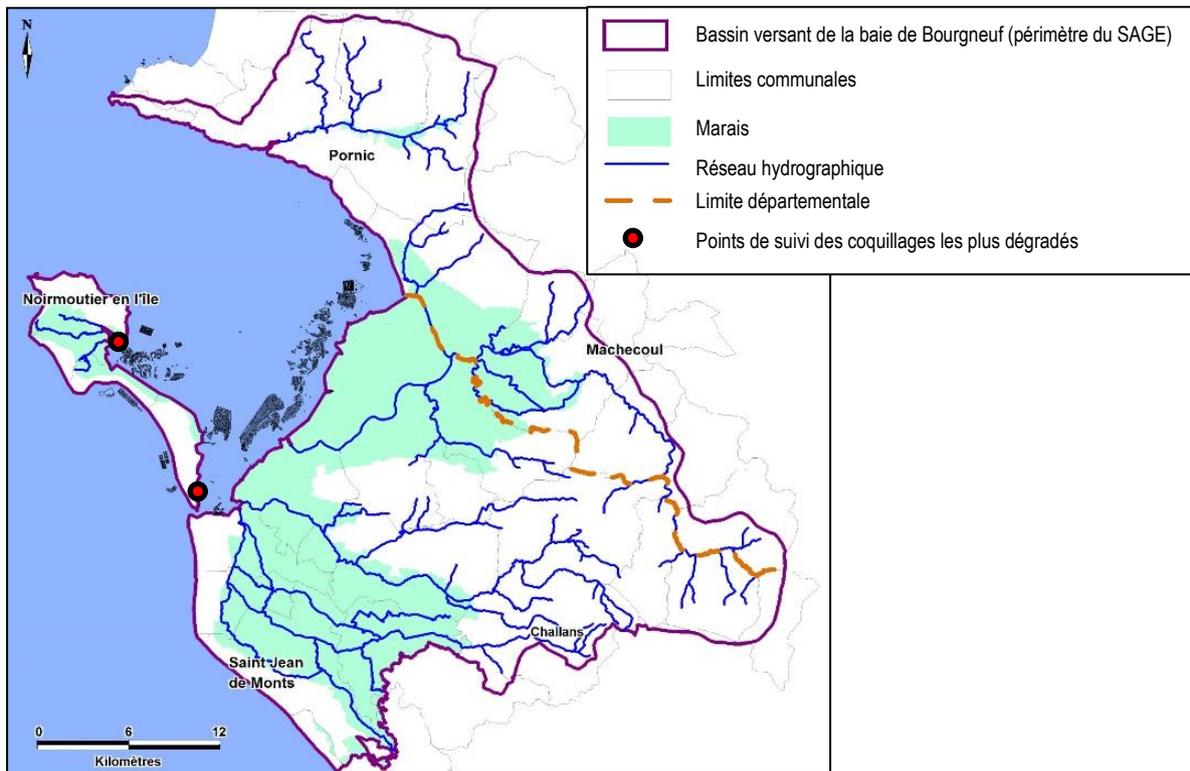
La CLE a également été destinataire d'un récépissé concernant une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux de restauration et de création de zones tampons et de boisements pour la protection de la ressource en eau potable (projet porté par Vendée Eau sur les bassins versants de captages d'eau potable).

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies

3.1 Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf

Cette étude lancée en mars 2015 et achevée en juillet 2016 avait pour objectif d'identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf afin de mettre en œuvre un programme d'actions ciblé permettant de les réduire. Elle a porté sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Elle fait notamment suite au déclassement en C de plusieurs zones de production conchylicole dans la baie et correspond également à l'une des dispositions du SAGE.



Cette étude s'est basée sur la méthode décrite dans le guide de l'Agence de l'Eau sur l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole. Elle s'est déroulée en 3 étapes :

1^{ère} étape : collecte et analyse de toutes les données et études existantes

Les grandes caractéristiques du bassin versant de la baie de Bourgneuf ont été recensées : réseau hydrographique, relief, précipitations, occupation du sol, ... Le territoire a été découpé en 10 sous-bassins versants afin de pouvoir les comparer en matière d'activités et d'occupation du sol : effectifs d'animaux d'élevage, stations d'épuration, population, installations d'assainissement non collectif, ...

En complément de la compilation des données existantes, un travail de terrain a été effectué sur le littoral qui se trouve à proximité de deux points de suivi du réseau REMI de l'Ifremer présentant les moins bons résultats en baie de Bourgneuf : « Fort Larron » et « Embarcadère ». Ce travail a permis d'identifier quelques actions ponctuelles à mener.

Les données de qualité de l'eau s'écoulant en baie de Bourgneuf et des coquillages ont été collectées sur une période d'environ 10 ans, quand cela était possible. L'influence de différents paramètres sur la qualité des coquillages et de l'eau a été analysée : pluviométrie, saison, manœuvres d'ouvrages hydrauliques,... Les résultats sont variables d'un point de suivi à l'autre et l'influence des paramètres est peu marquée. Ceci s'explique notamment par la complexité des phénomènes en jeu : rejets en mer discontinus gérés par des ouvrages hydrauliques, accumulation des bactéries dans les coquillages, grande variabilité de la concentration en bactéries,... En outre, le nombre de données disponibles pour l'analyse est parfois trop faible pour pouvoir tirer des conclusions.

Parmi les éléments mis en évidence, on retient notamment que les pics de contamination ont lieu préférentiellement entre avril et septembre, sauf pour les points de suivi situés dans la partie Nord de la baie de Bourgneuf. L'influence de la pluviométrie est peu marquée (même si elle l'est un peu plus au niveau de l'île de Noirmoutier), ce qui indique que les sources de pollution se trouvent à la fois à proximité du littoral mais peuvent aussi être véhiculées depuis les bassins versants. Les manœuvres d'ouvrages hydrauliques sembleraient avoir de l'influence sur les contaminations de coquillages supérieures à 4600 E. Coli/100 g de CLI.

2^{ème} étape : estimation des flux bactériens en provenance de chaque sous-bassin versant

Afin de déterminer la part potentielle de l'élevage, de l'assainissement et des eaux pluviales dans les sources de pollution potentielle des eaux littorales, une estimation des flux de bactéries provenant de ces différentes sources a été effectuée, pour chaque sous-bassin versant, en saison estivale (sans pluie, avec pluie en période d'épandage, avec pluie hors période d'épandage) et en saison hivernale. Ces estimations ont été réalisées en utilisant des hypothèses pour estimer les flux bruts de bactéries en provenance de chaque source, et en leur appliquant un coefficient de décroissance bactérienne en fonction de la localisation sur le bassin versant (plus la source de pollution bactériologique est éloignée du littoral, plus elle est réduite en atteignant la baie).



En raison des nombreuses hypothèses utilisées pour ces estimations (aussi bien pour les flux bruts que pour leur localisation géographique) et des sources de pollution qui ne peuvent pas être prises en compte faute de données, il s'est révélé compliqué de baser des propositions d'actions sur ces résultats.

3^{ème} étape : élaboration d'un programme d'actions

Sur la base des éléments mis en évidence dans l'étude, des dynamiques en cours dans les collectivités et de discussions avec les communes les plus proches des sites dégradés, des actions ont été proposées. Quatre grands axes de travail ont été mis en évidence :

- Amélioration des connaissances : il s'agit notamment de réaliser des analyses complémentaires de la qualité bactériologique de l'eau, visant par exemple à identifier l'origine des bactéries *E. Coli* qu'on y retrouve (origine humaine/ origine animale) ou localiser les secteurs de pollution des eaux pluviales urbaines.
- Actions correctives (assainissement eaux pluviales) : ces actions concernent principalement les contrôles de raccordement des habitations en matière d'eau pluviale et d'eaux usées, dans le sous-bassin versant en amont immédiat du site de Fort Larron ainsi que des actions ponctuelles de correction là où des problèmes ont été identifiés. En matière d'assainissement non collectif, les contrôles et les corrections se poursuivent. Une réflexion devra également être menée pour améliorer la prise en compte de la bactériologie dans ce type d'assainissement.
- Sensibilisation : pour un certain nombre de sources potentielles de pollution (ex : vidanges sauvages de campings-cars ou bateaux de plaisance, déversements divers dans les grilles d'eau pluviale, ...), le seul mode d'action possible est la sensibilisation. Il faudra définir au préalable le public cible prioritaire et le meilleur moyen de le toucher (panneaux, plaquettes, ...).
- Suivi des actions et des résultats : enfin, il est proposé de réunir chaque année un comité de pilotage pour présenter les résultats de qualité d'eau et des coquillages, les actions et réflexions menées et à venir, et de proposer le cas échéant de nouvelles pistes d'actions.



Les nombreuses analyses réalisées dans le cadre de cette étude montrent que le phénomène de contamination bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf est complexe, et peut provenir de sources de proximité comme du ruissellement issu du bassin versant. Cette étude a également permis d'avoir une vision globale des pressions à l'échelle du bassin versant. Les principaux enjeux pour la suite de la démarche seront d'affiner les connaissances et de maintenir une dynamique de réflexion et d'action sur le sujet auprès de toutes les catégories d'acteurs du territoire.

3.2 Initiation d'un partenariat avec les maraîchers

Le **contrat de filière « maraîchage »** issu du travail entre la Fédération des Maraîchers Nantais et l'Agence de l'Eau a été signé le 1^{er} avril 2016.

Les techniciens du Comité Départemental de Développement Maraîcher (chargés de la mise en place des actions) ont pris contact avec la structure porteuse du SAGE au mois de juin 2016 afin de prendre connaissance des enjeux du bassin versant et de présenter les actions envisagées dans un premier temps sur le territoire.



Un autre travail est également en cours avec cette structure : **l'élaboration du programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe de Machecoul.**

Suite au travail de diagnostic réalisé par la DDTM de la Loire-Atlantique entre 2013 et 2015, un programme d'actions en 3 volets a été proposé en avril 2015 : maraîchage, polyculture-élevage et non agricole.

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une instance de pilotage et de coordination. La DDTM de la Loire-Atlantique a alors sollicité la commune de Machecoul-Saint-Même pour être le coordinateur général de ce programme d'actions. Au regard de l'importance de cet enjeu dans le cadre du SAGE (captage prioritaire) et à la demande de la commune, la structure porteuse du SAGE apporte un appui technique dans ce dossier.



Après de nombreuses discussions permettant de finaliser ce programme d'actions, il a été validé en comité de pilotage le 20 décembre 2016.

3.3 Groupe de travail « Reconquête de la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron » (9 décembre 2016)

Ce groupe de travail a été créé dans le contexte de la démarche de reconquête de la qualité des eaux conchylicoles lancée par les services de l'Etat en 2014, suite au déclassement en C de plusieurs zones conchylicoles. Son pilotage a été confié à l'ADBVB, en partenariat avec la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. Etant donné que d'autres démarches aux objectifs similaires existaient déjà (COFIL Ribandon, piloté par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier) ou ont été lancées quelques mois après celle des services de l'Etat (étude de l'ADBVB sur les sources de pollution bactériologique du bassin versant), il a été proposé que le présent groupe de travail serve à ces trois démarches.

Ce groupe s'était déjà réuni une fois au mois de juillet 2015 puis une seconde réunion a eu lieu en décembre 2016 afin de faire le point sur l'avancement des actions.

L'ADBVB a présenté les résultats de la qualité bactériologique de l'eau et des coquillages sur ce site : une amélioration semble être en cours mais une période d'un an et demi est trop courte pour pouvoir en être sûr (cela dit, les résultats sont encourageants). Ensuite, la commune de Noirmoutier-en-l'île et la communauté de communes de l'île ont présenté les actions et réflexions engagées depuis la réunion de juillet 2015.

Au regard des résultats de l'étude menée par l'ADBVB (voir paragraphe 3.1), il a été décidé que ce groupe de travail soit élargi à l'ensemble des acteurs de la baie concernés et non plus seulement aux acteurs concernés par le site de Fort Larron. C'était donc la dernière réunion de ce groupe sous cette forme mais le rythme d'une réunion par an environ pour faire le point sur l'évolution de la qualité de l'eau et l'avancement des actions devrait être maintenu.

3.4 Comité technique des suivis de la qualité de l'eau (24 juin 2016)

Le comité technique des suivis de la qualité de l'eau s'est réuni le 24 juin 2016 à Saint Gervais afin de présenter les résultats de la période 2012-2015. 11 participants étaient présents à cette réunion (pour 23 invités).

Les échanges qui ont eu lieu l'année précédente portaient sur :

- « ...un réel besoin des acteurs d'échanger sur ce sujet et de s'associer pour être plus efficient (calage sur les dates de prélèvements, échange et bancarisation des différentes données existantes). »
- « La communauté de communes de l'île de Noirmoutier souhaite avoir un point de suivi sur l'étier du Moulin »

En réponse pour 2016 :

- Les suivis IFREMER (bactériologie dans les coquillages cultivés) sont coordonnés avec ceux des coquillages implantés dans les étiers (sous maîtrise d'ouvrage ADBVBB) et les suivis de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier dans le réseau d'eau pluviale.
- La bancarisation est réalisée dans OSUR (bancarisation de l'Agence de l'Eau) et a commencé dans Aquatic (logiciel hébergé par le Conseil Départemental de Vendée) qui permet de faire des « extractions » rapides de données annuelles sous la forme par exemple de graphiques.
- La mise en place d'un point de suivi physico-chimie et pesticides en amont de l'écluse sur l'étier du Moulin.

Par ailleurs, de nouveaux sujets ont été abordés lors de ce comité technique :

- Le suivi des étiages réalisé par le SAH sur le Falleron et à partir de 2016 par la communauté de communes de Pornic sur le bassin versant de Haute-Perche (affluents du canal).
- Le changement du classement des sites de production conchylicoles de Fort Larron (85.01.02) et de la Fosse (85.02.02) de C en B grâce à l'amélioration des prélèvements ces 3 dernières années.
- Un nouveau point de suivi de l'ARS (site de pêche à pied) à la pointe des Poloux à Bouin.
- Une mortalité plus importante des huîtres implantées dans l'étier du Ribandon que sur les 4 autres sites de l'île de Noirmoutier.
- Le changement du protocole de dénombrement des *E. coli* dans les coquillages cultivés par l'IFREMER ce qui risque de rendre inefficace le dispositif d'alerte basé sur la possibilité d'obtenir rapidement (24 à 48 heures) les résultats sur les sites conchylicoles et d'analyser les coquillages implantés dans les étiers concernés.

3.5 Commission Eaux Salées Souterraines (26 octobre 2016)

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée de Noirmoutier**

Suivi piézométrique : 27 jours de dépassements de la cote d'alerte ont été observés pour la campagne 2015-2016, ce qui est nettement inférieur à ce qui avait été observé durant les périodes précédentes (79 jours en 2014-2015 et 59 jours en 2013-2014).

Suivi qualitatif : la composition de l'eau reste stable. Aucun problème majeur n'a été signalé mais sachant que seuls cinq prélèvements par an sont réalisés. On constate peut-être une légère augmentation de la température (mais à considérer avec prudence compte tenu de la faible fréquence des analyses).

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée du Marais Breton**

Suivi piézométrique : les niveaux enregistrés sont par endroits assez bas mais relativement stable ces dernières années. Cela ne génère pas d'inquiétude mais l'évolution sera surveillée, en particulier sur la partie sud du polder où le suivi n'est réalisé que depuis 2013 et où les prélèvements sont les plus importants.

Suivi qualitatif : aucune évolution de la qualité de l'eau n'est constatée, mais sachant que seuls trois prélèvements par an sont réalisés. Suite à la détection de pesticides en juin sur certains forages, il est proposé de se renseigner auprès des exploitants agricoles les plus proches du polder afin de savoir s'ils utilisent ces molécules. Il est également proposé de faire évoluer les paramètres suivis par le Conseil Départemental afin de mieux les adapter à ceux qui conditionnent le plus les activités utilisant cette ressource (la culture de phytoplancton)

Estimation des prélèvements : Les volumes prélevés en 2015-2016 sont estimés à environ 1,9 millions m³ (soit environ +100 000 m³ par rapport à 2014-2015) : ≈ 659 000 m³ sur la partie Nord, ≈ 262 000 m³ au centre et ≈ 968 000 m³ au sud.

3.6 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, la structure porteuse du SAGE a initié un partenariat avec le CNFPT afin d'organiser des formations sur le territoire.

En novembre 2014, un sondage a été effectué auprès des communes du territoire afin d'identifier, parmi les formations proposées par le CNFPT, lesquelles rencontraient le plus d'intérêt auprès des services techniques. Sur cette base, trois formations ont pu être organisées sur le territoire :

- Pratiques alternatives aux phytosanitaires - du 23 au 25 février 2016 - à Beauvoir sur Mer. 11 agents de 6 collectivités ont participé à cette formation.
- Les techniques d'enherbement et l'entretien des espaces enherbés – du 29 au 30 septembre 2016 – au Perrier. 16 agents de 7 collectivités ont participé à cette formation.
- Vers le zéro pesticides dans les cimetières – du 17 au 18 novembre 2016 – à Machecoul-Saint-Même. 16 agents de 11 collectivités ont participé à cette formation.

D'autres formations de ce type devraient être organisées sur le territoire en 2017.

3.7 Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, la structure porteuse du SAGE a souhaité mettre à disposition des communes de son territoire une exposition pour les aider à communiquer auprès de leurs habitants pour faire évoluer leur regard sur la flore spontanée : l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles ».



Cette exposition a été créée en 2013 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire-Anjou, puis reprise par l'Union Régionale des CPIE. Elle est composée de 2 posters d'introduction présentant l'exposition et de 17 posters mettant en valeur 17 plantes communes dans les rues des villes et villages. Sur chaque poster, on trouve également le nom de la plante (en français et en latin) ainsi qu'un dicton ou un extrait de poème se rapportant soit à la plante, soit à la flore spontanée de façon générale.

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf a mis en place cette exposition sur 2 communes volontaires de son territoire (la Bernerie-en-Retz et

l'Epine) en 2016. Puis sur la base de cette expérience, elle a modifié quelques posters pour l'adapter à son territoire et la mettre à disposition des autres communes intéressées à partir de 2017.

3.8 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides

La commune de Pornic a sollicité l'ADBVB en amont de la réalisation de plusieurs projets de zones d'activités, afin de l'associer à l'orientation des mesures compensatoires éventuelles, lors de la définition des projets. Un repérage terrain visant à identifier les meilleurs sites de compensation potentiels a été effectué avec l'aménageur dans le courant du mois de juillet 2016.

3.9 Participation à d'autres actions, réunions ...

L'animatrice du SAGE a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

Organisation de réunions, commissions ou rencontres (en plus des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE) :

- réunions de suivi de l'étude des sources potentielles de contamination bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf et à la mise en œuvre des actions : 12/07, 9/12
- réunions relatives à la mise en place d'un programme d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau de la nappe de Machecoul (réunions de travail et comités de pilotage) : 10/03, 7/04, 29/04, 2/05, 23/06, 30/06, 19/07, 2/08, 9/09, 19/09, 11/10, 4/11, 21/11, 29/11, 1/12, 14/12, 20/12
- organisation de formations locales pour les agents des services techniques des collectivités locales dans le domaine de la réduction des pesticides, en partenariat avec le CNFPT : voir paragraphe 3.6.
- commission eau salée souterraine : 26/10
- COPIL de l'étude « gouvernance » sur le périmètre du SAGE : 27/10
- comité technique visant à faire évoluer l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles » : 7/11 (voir paragraphe 5)
- groupe de travail restreint pour élaborer une proposition de seuils de gestion pour le Falleron : 15/11

Suivi des travaux relatifs à la mise en œuvre du SDAGE ou à la DCE :

- réunions relatives à l'élaboration du PAOT dans le département de la Vendée : 5/02, 2/06, 21/06, 30/11
- réunion relative à l'élaboration du PAOT dans le département de la Loire-Atlantique : 7/07

Suivi des actions menées par les acteurs locaux :

- réunion de la convention cadre entre l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Loire-Atlantique : 14/01
- réunion du comité de pilotage du PAPI de Noirmoutier : 12/02
- groupe technique départemental Loire-Atlantique « eaux souterraines » : 31/03
- réunions du COPIL du schéma directeur des eaux usées de l'île de Noirmoutier : 28/04
- réunions de suivi de l'étude de l'évolution des rejets des stations d'épuration de l'île de Noirmoutier : 19/05, 8/07, 7/10
- réunions relatives au projet CAPEMOULES (mené par le Comité Régional de la Conchyliculture) : 16/06

- réunion de suivi du contrat de filière maraîchage : 27/06
- réunion de suivi du projet « SQUALE » (porté par l'Ifremer) : 23/11

Participations à des colloques, journées techniques ou formations :

- formation au logiciel Aquatic : 02/02. C'est un logiciel en ligne, mis à disposition gratuitement par le Conseil Départemental de la Vendée, qui permet d'avoir une base de données structurée des données de suivi de la qualité de l'eau et d'en faire une valorisation graphique (très utile pour les présentations en réunion et les rapports)
- formation au logiciel QGIS (logiciel gratuit de SIG) : 29/02, 1/03, 2/03
- réunion des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne : 22 et 23/06
- réunion des animateurs de SAGE littoraux du bassin Loire-Bretagne : 13/10
- réunion régionale des animateurs de SAGE : 22/11
- colloque sur le maillage bocager : 6/12

En plus des réunions réalisées dans le cadre du SAGE et avec les porteurs de projet d'actions inscrites dans les contrats, l'animateur « contrats » a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- réunion restauration Douavit à Touvois : 13/01
- réunion des points de suivi de la qualité de l'eau : 26/01
- réunion élaboration Contrat territorial 2017-2021 : 28/01, 8/02, 03/05, 12/05, 08/09, 18/10, 08/11
- réunion étude CTMA bassin Versant canal de Haute Perche : 29/01, 19/04, 25/04, 04/07, 25/11
- réunion retour eau salée marais de Beauvoir : 22/02
- réunion CLE : 22/02
- réunion Fédération chasse actions Contrat territorial : 25/02, 18/03
- réunion CTMA SMM de Saint Jean de Monts - Beauvoir : 25/03, 12/09
- réunion DDTM 44 seuil de gestion : 20/05
- réunion CTMA S.A.H : 07/06, 04/10, 08/12
- réunion EMA-PIL avec le SYLOA : 16/06
- réunion comité technique observatoire de l'eau de la Baie de Bourgneuf : 24/06
- réunion DDTM 85 document unique : 28/06
- réunion continuité SMMJB Beauvoir sur Mer : 12/09
- réunion cartographie des cours d'eau (Pornic) : 26/09
- réunion suivis simplifiés travaux cours d'eau : 25/10
- réunion CTMA SMAM : 22/11
- visite de terrain frayère à Brochet (CRBV 2015-2017) : 02/12

4. Mise en œuvre du SAGE

4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine			
ESS1. Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation			
Dispo.1	Suivre les ressources en eau salée souterraine	/	En 2016, le Conseil Général de la Vendée a poursuivi le suivi
Dispo.2, Articles 1 et 2	Modalités particulières applicables aux prélèvements en eau salée souterraine sur le polder du Dain et sur l'île de Noirmoutier	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
Dispo.3	Suivre les prélèvements dans les ressources en eau salée souterraine	/	En 2016, le Conseil Général de la Vendée a poursuivi le suivi
ESS2. Préserver les ressources en eau salée souterraine			
Dispo.4	Sensibiliser aux risques de contamination des nappes d'eau salée souterraine par les eaux superficielles	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.5	Prendre en compte le volume prélevable dans la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
GESTION QUANTITATIVE - eau douce superficielle et souterraine			
ED1. Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages			
Dispo.6, Article 3	Ne pas augmenter les volumes prélevés pour les usages autres que l'alimentation en eau potable dans l'aire d'alimentation des captages de Machecoul	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
Dispo.7, Article 4	Préserver la nappe d'eau potable de la Vérie	Avril 2016 Avril 2018	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i> Délai fixés pour la définition de cotes d'alerte sur 2 piézomètres : ces cotes ne seront finalement pas définies car elles ont été jugées inadaptées à un protocole de gestion hivernale de l'eau
Dispo.8	Favoriser la mise en place de techniques d'irrigation économes en eau pour les exploitations agricoles et les collectivités	/	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
ED2. Développer les économies d'eau potable			
Dispo.9	Encourager l'utilisation de ressources autres que l'eau potable pour les différents usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.10	Maîtriser les consommations d'eau potable par les collectivités	/	Audit des consommations réalisé par une dizaine de communes
Dispo.11	Encourager les économies d'eau potable dans les établissements privés	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.12	Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage	/	Non réalisé pour le moment. Actions réalisées par Vendée Eau à l'échelle du département de la Vendée
Dispo.13	Suivre les volumes d'eau potable consommés sur le territoire	/	Fait tous les ans via le tableau de bord du SAGE
ED3. Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu			
Dispo.14	Définir des seuils d'alerte et de coupure pour les prélèvements en eau superficielle et souterraine	2016	Non réalisé pour le moment, mais une réflexion concernant le Falleron amont est programmée pour 2017
Dispo.15	Limiter l'impact des plans d'eau existants	/	Pas d'actions connues
INONDATIONS ET SUBMERSIONS MARINES			
IS1. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation et par submersion marine			
Dispo.16	Mutualiser les documents existants et améliorer l'information du public et des acteurs locaux	A partir de 2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.17	Développer et entretenir les repères de crues	A partir de 2015	Inventaire des repères de crues sur le territoire de la communauté de communes de Pornic à venir (projet inscrit au CRBV 2015-2017) Prévu et/ou réalisé dans le cadre des PAPI
IS2. Prévenir le risque inondation			
Dispo.18	Préserver et aménager les zones d'expansion des crues (PLU, ...)	2017	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017
IS3. Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant			
Dispo.19	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.20	Caractériser, inventorier, et préserver les fonctions hydrauliques du bocage	2016 : cahier des charges	Quelques initiatives communales prévues dans le cadre des PLU et une étude inscrite sur le BV Falleron amont dans le Contrat territorial 2017-2021

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QUALITE DES EAUX - Nutriments et bilan en oxygène			
QE-NO1. Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul			
Dispo.21	Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche "captage prioritaire Grenelle " pour la nappe de Machecoul	2017	- Périmètre de protection des captages non arrêté pour le moment - Démarche « captage Grenelle » : le programme d'actions a été validé fin 2016 et inscrit dans le Contrat territorial 2017-2021, une organisation opérationnelle pour la mise en œuvre a été mise en place en 2016 : c'est la commune de Machecoul-Saint-Même qui pilotera ce programme d'actions
QE-NO2. Limiter l'impact des assainissements collectifs			
Dispo.22	Engager une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.23	Suivre les débits journaliers en entrée des STEP>1000 EH	/	Pas d'actions connues
Dispo.24	Conforter les performances épuratoires des stations d'épuration	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.25	Optimiser la gestion des boues des stations d'épuration	/	<i>Principes à appliquer</i>
QE-NO3. Limiter l'impact des assainissements non collectifs			
Dispo.26	Identifier des secteurs prioritaires de réhabilitation	2016	Travail initié fin 2014 par la commission dédiée (une réunion organisée)
Dispo.27	Réhabiliter les dispositifs situés en secteur prioritaire de réhabilitation	A partir de 2017	Des actions de réhabilitation sont en cours : programme collectif à l'échelle de 3 SPANC (Pays du Gois, Océan Marais de Monts et Pays de Challans), programme collectif à l'échelle du SPANC de l'île de Noirmoutier
QE-NO4. Réduire les apports agricoles			
Dispo.28	Elaborer des guides de bonnes pratiques	2016	Non réalisé pour le moment
Dispo.29	Améliorer les pratiques agricoles par du conseil et de l'accompagnement à destination des professionnels agricoles	/	Pas d'actions connues
QE-NO6. Réduire les flux de nitrates vers le littoral			
Dispo.30	Ajuster les objectifs de réduction des flux de nitrates en fonction de l'évolution des connaissances	2015	Non réalisé pour le moment, toujours en attente des résultats de l'étude de la DREAL des Pays de la Loire
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires			
QE-P1. Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires et l'état des masses d'eaux à l'échelle du bassin versant			
Dispo.31	Améliorer la connaissance des usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.32	Observer l'évolution des pratiques du maraichage	/	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QE-P2. Limiter les usages non agricoles			
Dispo.33	Améliorer les pratiques de désherbage des espaces publics	2017	En cours : nombreux plans de désherbage réalisés + autres démarches non formalisées
Dispo.34	Elaborer une charte « phytosanitaires » avec les jardinerie/paysagistes	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.35	Engager des actions de sensibilisation et de communication tout public	/	-Adaptation de l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles » - Tenue de stands dans différentes manifestations : Plantes et Nature (communauté de communes Océan Marais de Monts), Plantes en fête (commune de la Plaine sur Mer), Fête des Jardins Naturels (association Hirondelle)
QUALITE DES EAUX - Bactériologie/micropolluants			
QE-BM1. Améliorer la connaissance			
Dispo.36	Réaliser des profils de vulnérabilité des sites conchylicoles	2016	L'étude lancée par la structure porteuse du SAGE en 2015, visant à identifier et hiérarchiser les sources de pollution bactériologique à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf, a été achevée en juillet 2016.
Dispo.37	Collecter et diffuser la connaissance sur les substances médicamenteuses et les perturbateurs endocriniens	/	Non réalisé pour le moment
QE-BM3. Gestion des pollutions portuaires et équipements du littoral			
Dispo.38	Inciter à l'utilisation des équipements destinés à la plaisance	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.39	Inciter à l'utilisation des équipements de récupération des eaux usées destinés aux véhicules routiers	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.40	Veiller à la mise en place des plans de gestion des dragages des ports	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Suivi			
Dispo.41	Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines sur le bassin versant	/	Réalisé
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau			
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau			
Dispo.42	Mettre à jour la connaissance sur l'hydromorphologie des cours d'eau et notamment sur les obstacles à la continuité écologique	2017	Réalisé sur la partie sud du Marais breton, l'île de Noirmoutier, dans le contexte des études préalables aux futurs Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA). A venir sur le secteur du SAH du Sud-Loire et le bassin versant de Haute-Perche
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau			
Dispo.43	Fixer un objectif de réduction du taux d'étagement et mettre en œuvre un programme d'actions associé	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Décal	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.44	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	2016	Grille d'analyse multicritères non réalisée pour le moment
Dispo.45	Restaurer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	/	Des actions sont réalisées via les programmes d'actions (CRBV, CTMA...)
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides			
QM-ZH.1 – Préserver et gérer les zones humides (hors marais)			
Dispo.46	Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme	2017	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017
Dispo.47	Préserver et restaurer les zones humides agricoles	/	Une MAE « zones humides » a été proposée en 2013 sur certains secteurs du bassin versant (~100 ha contractualisés) mais n'a pas pu être reconduite en 2014 faute de moyens. <i>Voir si intérêt / possibilité de reconduire cette mesure dans le projet de PAEC sur le Falleron amont (uniquement si de nouveaux territoires sont ouverts à ces MAE)</i>
Dispo.48	Gérer, restaurer et valoriser les zones humides dans le cadre des contrats opérationnels	/	Plusieurs contrats opérationnels sur les milieux aquatiques (CTMA) sont actuellement en cours, en élaboration ou en phase de renouvellement : marais breton (partie nord), marais breton (partie sud) et île de Noirmoutier, bassin versant du canal de Haute-Perche
QM-ZH.2 - Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides			
Dispo.49	Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides et principes de compensation	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides			
Dispo.50	Sensibiliser les collectivités	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant			
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant			
Dispo.51	Identifier et caractériser les têtes de bassin versant	2015 : cahier des charges 2016-2017 : expérimentation	Non réalisé pour le moment
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant			
Dispo.52	Gérer les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.53	Préserver les cours d'eau de tête de bassin versant dans les documents d'urbanisme	/	Non réalisé pour le moment
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant			
Dispo.54	Informier et sensibiliser sur les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétro littoraux			
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux			
Dispo.55	Constituer un groupe de travail « marais rétro-littoraux »	2016	Non réalisé pour le moment
QM-M.2 – Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux			
Dispo.56	Réaliser une délimitation des marais rétro-littoraux et identifier les entités hydrauliques cohérentes	2015	La délimitation des marais rétro-littoraux a été réalisée lors des inventaires de zones humides. Les entités hydrauliques cohérentes ne sont pas encore validées par la CLE.
Dispo.57	Identifier les chefs de file pour la gestion des marais	2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.58	Réaliser des plans de gestion durable	2017 : élaboration A partir de 2018 : mise en œuvre	Non réalisé pour le moment
QM-M.3- Entretien du réseau hydraulique et gérer l'eau			
Dispo.59	Entretien du réseau hydraulique	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.60	Mettre en place des règlements d'eau	A partir de 2018	Des mises à jour de règlements d'eau sont prévues sur différents secteurs.
Dispo.61	Régulariser les plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans les marais au regard de la loi sur l'eau	2016	Pas d'actions connues à l'heure actuelle. Des actions ont été réalisées par la DDTM de la Vendée il y a quelques années.
Dispo.62, Article 5	Encadrer les modalités de remplissage et de remise à niveau des plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans le marais réalimenté par l'eau de la Loire	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.63	Mieux connaître les prélèvements destinés à la chasse pour mieux les gérer	2016 : identification des volumes 2017 : protocole	<u>Côté Vendée</u> : une démarche collective est animée par la Fédération départementale des chasseurs, qui assure un suivi des besoins en eau et des remplissages effectifs (sur la base de données déclaratives) <u>Côté Loire-Atlantique</u> : pour le moment, aucune démarche n'est portée par la Fédération départementale
QM-M.4- Restaurer la continuité écologique des canaux du marais			
Dispo.64	Restaurer la continuité écologique des canaux	/	<u>Marais</u> : réflexions initiées en vue de la révision de règlement d'eau ou de manœuvres d'ouvrages <u>Cours d'eau</u> : ouverture de 2 ouvrages en amont du bassin versant (à Saint Etienne de Mer Morte et Challans), arasement partiel du seuil de l'ancienne minoterie à Paulx, actions en préparation sur le cours du Taizan et la partie cours d'eau du bassin des étiers de Sallertaine et de la Taillée (futur CTMA)

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives			
Dispo.65	Suivre la colonisation des milieux aquatiques par les espèces invasives	/	Seule l'information sur la colonisation des canaux/cours d'eau par la jussie fait l'objet d'une actualisation régulière, sur la base des informations collectées auprès des structures compétentes
Dispo.66	Programmer, coordonner et renforcer la lutte contre le développement des espèces invasives	/	Pas d'actions de « renforcement » connues. Expérimentation de nouveaux moyens mécaniques pour la lutte contre la jussie.
Dispo.67	Mener des actions expérimentales de lutte contre les espèces invasives	/	Quelques matériels spécifiques pour l'arrachage mécanique de la jussie ont été réalisés et testés. Pas d'informations sur l'utilisation future qui pourrait en être faite
Dispo.68	Communiquer et sensibiliser	/	Pas d'actions supplémentaires réalisées pour le moment
Dispo.69	Limiter l'introduction de nouvelles espèces invasives	/	<i>Principes à appliquer</i> Engagement de la structure porteuse du SAGE dans le code de bonne conduite sur les plantes invasives et promotion de ce code auprès des collectivités du bassin versant (bilan au moment de la rédaction de ce rapport d'activités : 34 signataires)
QM-M.6 – Préserver et gérer les parcelles de marais			
Dispo.70	Préserver les zones de marais dans les documents d'urbanisme	2017	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017
Dispo.71	Préserver les zones de marais par une mise en valeur agricole, aquacole et salicole adaptée	/	Pas de soutien financier supplémentaire pour le moment
COHERENCE ET ORGANISATION			
CO.1 - Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.72	Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE	/	Rôle rempli par l'ADBVBB
Dispo.73	Organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2017	Etude lancée par l'ADBVBB en octobre 2016
Dispo.74	Rôle et missions des maîtres d'ouvrage locaux	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.75	Coordination des aides	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.76	Coordination des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	/	<i>Principes à appliquer</i>
CO.2 - Suivre la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.77	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE	/	Le tableau de bord est renseigné annuellement depuis 2014
Dispo.78	Veiller à la mise en œuvre du SAGE	/	<i>Principes à appliquer</i>

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
CO.3 - Animer, communiquer et sensibiliser			
Dispo.79	Poursuivre la concertation	/	En 2016, la commission « eau salée souterraine » et le comité technique de suivi de la qualité de l'eau se sont réunis. D'autres groupes de travail ponctuels se sont réunis (adaptation de l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles », ...)
Dispo.80	Renforcer la communication et l'éducation	/	Participation à plusieurs manifestations pour sensibiliser le grand public : Plantes et Nature (communauté de communes Océan Marais de Monts), Plantes en fête (commune de la Plaine sur Mer), Fête des Jardins Naturels (association Hirondelle), Conférence sur la gestion de l'eau dans le bassin versant (dans le cadre du festival des sciences de Noirmoutier)
Dispo.81	Renforcer la sensibilisation	/	

4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2021 dans le SDAGE 2016-2021

Sur le territoire du SAGE, on compte au total 8 masses d'eau « cours d'eau » et 5 masses d'eau « souterraines ».

Parmi les 8 masses d'eau « cours d'eau », aucune n'est en bon état selon la dernière évaluation de l'état des eaux (version 2013) et deux d'entre elles ont un objectif de bon état ou de bon potentiel fixé à 2021, les autres ont un objectif 2027.

Parmi les 5 masses d'eau souterraines, une seule est en mauvais état selon la dernière évaluation de l'état des eaux (version 2013).

Nom (et code) des masses d'eau	Objectif			Etat en 2013		Actions mises en place pour faire évoluer les choses
	Etat écologique	Etat chimique	Etat global	Etat écologique 2013	Etat chimique 2013	
Masses d'eau "cours d'eau"						
L'étier de Millac (FRGR2105)	Bon potentiel 2021	/	Bon potentiel 2021	Médiocre	/	- MAE Marais breton - Etude réalisée en 2016
Le Loup Pendu (FRGR2078)	Bon état 2021	/	Bon état 2021	Mauvais	/	- Contrat de filière « maraîchage »

Nom (et code) des masses d'eau	Objectif			Etat en 2013		Actions
	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat global	Etat chimique 2013	Etat quantitatif 2013	Actions mises en place pour faire évoluer les choses
Masse d'eau souterraine						
Sable et calcaire du bassin tertiaire captif du Marais Breton (FRG017)	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027	Médiocre pour nitrates et pesticides	Bon état	- Programme d'actions « captage prioritaire » réalisé. Les actions devraient être mises en œuvre à partir de 2017

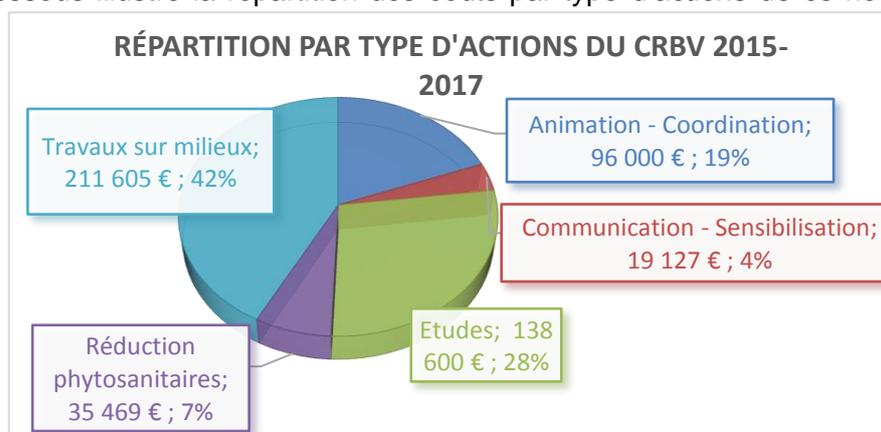
4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE

4.3.1 Etat d'avancement du 3^{ème} CRBV 2015-2017

Ce **troisième CRBV (2015-2017)** regroupe 24 opérations, 11 maîtres d'ouvrage pour un montant total prévisionnel de 1,4 million d'€ subventionné à hauteur de 35,6% par le Conseil régional des Pays de la Loire.

Dans ce contrat, plus de 40% des subventions sont dédiées aux travaux, près du tiers (28%) aux études. Viennent ensuite des postes budgétairement moins importants comme l'animation, la communication, l'achat de matériel pour la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des coûts par type d'actions de ce nouveau contrat.



Au 31 décembre 2016, 18 des 24 actions ont été engagées représentant un montant supérieur aux 2/3 des subventions régionales prévues (382 076 € d'aides engagées pour 500 801€ prévus).

Le tableau page suivante inventorie l'ensemble des actions par bassin versant, le porteur de projet, le montant de l'opération et le nombre d'actions engagées :

Maîtres d'ouvrage	Nombre de projets déposés	Coût prévisionnel	Montant aides CRBV	Nombre d'engagement au 31/12/2016	Montant aides CRBV engagé au 31/12/2016
ADBVB	4	483 000 €	187 800 €	3	172 140
Commune de la Plaine sur Mer	1	4 632 €	2 084 €		
Communauté de communes de Pornic	4	176 600 €	52 980 €	4	52 980
Commune de Pornic	1	18 000 €	8 100 €	1	4 772
Hirondelle	1	13 659 €	10 927 €	1	8 092
SAH Sud-Loire	5	438 250 €	149 475 €	3	30 345
FDAAPPMA 44	1	26 500 €	7 950 €	1	5 070
FDAAPPMA 85	1	16 000 €	4 800 €		
Commune de Noirmoutier en l'île	1	56 190 €	25 285 €	1	25 285
Syndicat des trois étiers (Noirmoutier)	1	70 000 €	21 000 €	1	21 000
SMAM (Noirmoutier)	2	48 000 €	13 900 €	2	13 900
Commune de Challans	1	55 000 €	16 500 €	1	16 500
Total général	24	1 405 831 €	500 801 €	18	382 076 €

4.3.2 Elaboration d'un nouveau Contrat territorial sur le bassin versant

L'ADBVB s'est positionnée en tant que structure porteuse de ce prochain Contrat, outil financier de l'Agence de l'Eau. L'année 2016 a été largement consacrée à l'écriture du Contrat territorial (CT) 2017-2021 du bassin versant de la baie de Bourgneuf. En effet, le Comité de Pilotage du Contrat territorial s'est réuni 3 fois et le comité technique 4.

Outre le partage et le renforcement d'appartenance à un même territoire, le bassin versant, ces rendez-vous ont été l'occasion de mettre en place des outils communs d'évaluation de la politique publique (EMA-PIL, indicateurs de suivis...). Au regard des enjeux identifiés sur le territoire, la restauration des milieux aquatiques et la diminution de la pollution diffuse sont deux axes de travail du prochain Contrat territorial. Ce CT 2017-2021 sera présenté à la CLE fin janvier 2017 et à la Commission d'intervention de l'Agence de l'Eau fin février 2017.

➤ **Volet pollution diffuse**

Le volet concerne la limitation des transferts de pollution (phosphore et pesticides) dans les cours d'eau et la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe de Machecoul.

Concernant la pollution au phosphore et pesticides, le bassin du Falleron, cours d'eau principal de la Baie de Bourgneuf, a été choisi, en lien avec les résultats des analyses d'eau, comme le territoire des premières expérimentations. L'ADBVB a recherché des partenaires susceptibles de mener des actions en lien avec la réduction des transferts par le ruissellement. La Fédération des chasseurs de Vendée s'est positionné sur un diagnostic du système bocager sur le bassin du Falleron et mènera les actions d'entretien et de restauration. L'ADBVB réalisera une étude ruissellement et assurera la coordination. Quant au SAH compétent à l'échelle du bassin versant, suite aux conclusions des études, réalisera des aménagements de type « zones pièges à nutriment ». Le montant des actions s'élève à 420 350 € aidé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (270 410€).

Le programme d'actions sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Machecoul vise à une reconquête de la qualité de l'eau de la nappe sur les paramètres nitrates et pesticides. Il vise à initier des actions agricoles et à engager à la fois les polyculteurs-éleveurs et les maraîchers. Sur la base sur de diagnostics individuels agricoles, un plan d'amélioration de pratiques et/ou de son système d'exploitation sera proposé pour chaque agriculteur diagnostiqué avec des conseils individuels et collectifs. En complément des actions de sensibilisation du grand public à l'usage des pesticides et un volet étude foncière sont également prévus. 5 maîtres d'ouvrages sont engagés pour un montant de 532 350 € aidé par l'Agence de l'eau à 347810 €.

➤ **Volet Milieu Aquatiques (CTMA)**

L'année 2016 a été consacrée à la finalisation des programmes, à leur plan de financement sur l'île de Noirmoutier et les bassins des étiers de Sallertaine ainsi que celui de la Taillée. Les Déclarations d'Intérêt Général ont été envoyés aux services de l'Etat pour instruction. Concernant les autres sous bassin versant, 2016 a été une année d'étude sur le bassin versant du Canal de Haute Perche et l'année de finalisation du CTMA en cours pour les masses d'eau du Falleron et du Dain.

➤ **Contrat Territorial Milieux Aquatiques des marais de l'île de Noirmoutier**

Après un 1^{er} contrat porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM) sur la période 2008-2013, un nouveau programme d'actions a été élaboré et inscrits dans le CT 2017-2021.

Elles visent une meilleure gestion des niveaux d'eau afin de garantir les activités en place (saliculture et aquaculture), le maintien des berges et le rétablissement de la continuité écologique. La lutte contre les espèces invasives y est maintenue. Des suivis notamment

biologiques devront être mis en place. 6 maîtres d'ouvrage s'engagent pour un montant de 843 762 € aidé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (382 483€), le Conseil régional des Pays de la Loire et le département de Vendée (186 754€). Le SMAM a été dissout en fin d'année 2016, les compétences seront reprises par la communauté de communes de Noirmoutier en l'île.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins versants des étiers de Sallertaine et de la Taillée et affluents (marais et bocage)

Après un 1^{er} contrat porté par le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB) sur la période 2009-2014, un nouveau contrat (CTMA) a été élaboré en 2015.

Les actions inscrites dans le CT 2017-2021 visent le rétablissement de la continuité écologique, la restauration des cours d'eau en amont du bassin versant et l'entretien des marais. La lutte contre les espèces invasives y est maintenue. Le montant des actions s'élève à 5 352 371€ aidé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (2 187 117€) et les Conseils de la Région et du Département de la Vendée (1 167 910) partagé par 9 maîtres d'ouvrages dont un -le Syndicat d'Aménagement du Taizan- a disparu fin 2016. Les compétences de ce syndicat sont incluses dans les statuts de la nouvelle Communauté de communes Challans Gois communauté au 1^{er} janvier 2017, qui prend par anticipation la compétence GEMAPI sur ce territoire.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du Falleron et affluents (marais et bocage)

Ce contrat est porté par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH sud Loire), il couvre la période 2012-2016. Dans sa dernière année de programmation, 3 actions phares ont été menées au cours de cette année :

- L'arasement partiel de l'ouvrage de la Minoterie à Paulx,

Arasement partiel de l'ouvrage de la Minoterie à Paulx



- Le maintien de l'expérimentation de l'ouverture du vannage de Saint Etienne de Mer Morte et les suivis associés,
- La restauration du ruisseau du Douavit sur 2 km à Touvois.

Retour du Douavit dans son lit d'origine



L'année 2017 sera consacrée à l'étude bilan du Contrat puis à l'étude préalable au nouveau programme d'actions qui sera inscrit par avenant dans le CT 2017-2021. Le SAH sollicite régulièrement l'appui de l'ADBVB pour la mise en œuvre de son CTMA et des opérations qui l'accompagnent (entretien individuel exploitants agricoles et riverains, journée de sensibilisation/information élus, accompagnement technique/ingénierie ...).

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du canal de Haute Perche et affluents (marais et bocage)

Une étude préalable à la mise en place d'un CTMA a été menée en 2009 et 2010 mais elle n'avait pas été suivie d'opération sur le territoire.

En 2015, les élus de la Communauté de communes de Pornic, anticipant l'application de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations), ont décidé de recruter un ingénieur spécialiste de ces 2 thématiques et de lancer une étude pour mettre en place un 1^{er} Contrat à l'échelle du bassin versant de Haute Perche. Cette communauté de communes a fusionné et devient Pornic agglomération Pays de Retz au 1^{er} janvier 2017 avec la prise de compétence GEMAPI.

L'une des priorités est le règlement d'eau au niveau du vannage du 8 mai à Pornic qui ne satisfait plus les usages du marais. Une « année blanche » avec un règlement d'eau calé à 1,2 m -comme demandé par la profession agricole- a été consentie en 2016 par les services de l'Etat. Elle sera reconduite en 2017.

D'autres actions pressenties sont à l'étude pour le marais et les cours d'eau affluents : le rétablissement de la continuité écologique, la restauration des cours d'eau du bocage et la lutte contre les espèces envahissantes. Le niveau d'intervention et le montant des travaux restent à consolider. A ce stade, le montant inscrit dans le CT 2017-2021 s'élève à 549 600 € aidé à hauteur de 226 400 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (lutte contre la jussie, animation CTMA...). Ce programme sera complété par avenant.

4.4 Tableau de bord

Le tableau de bord du SAGE comprend 56 indicateurs.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activités, 37 indicateurs sont mis à jour (voir Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2016) et des cartes ont été

produites (voir Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2015, sauf pour les indices biologiques).

Des indicateurs de suivi communs ont été élaborés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, et notamment des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du SDAGE. Ces indicateurs seront retravaillés suite à l'approbation du SDAGE 2016-2021, et seront donc renseignés ultérieurement.

5. Actions de communication

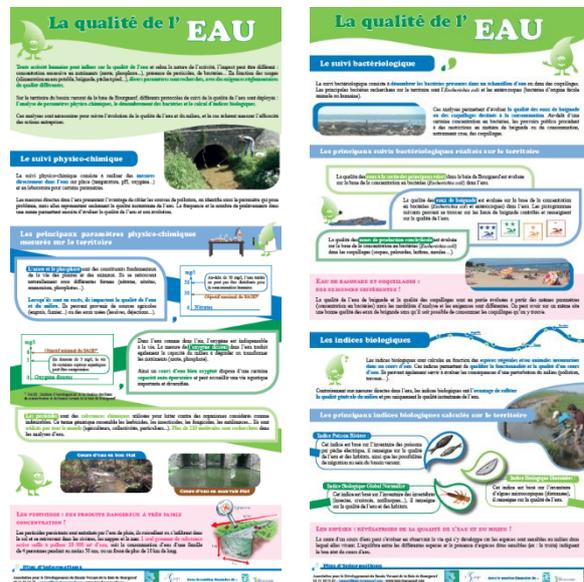
Comme chaque année, la cellule d'animation du SAGE s'est efforcée de diffuser des informations sur le SAGE, la qualité de l'eau, les sujets d'actualités, par le biais du site Internet de la structure porteuse du SAGE et de la newsletter de l'ADBVB.

En plus de ces actions de communication « habituelles », deux actions spécifiques ont été menées en 2016.

Réalisation de deux posters présentant les principaux suivis de la qualité de l'eau dans le bassin versant

Afin de compléter les outils de communication utilisés par l'ADBVB lorsqu'elle participe à des manifestations pour le grand public, deux nouveaux posters ont été créés.

Ces posters présentent les principaux suivis de la qualité de l'eau qui sont mis en place sur le territoire : le suivi des paramètres physico-chimiques, le suivi bactériologique et les indices biologiques.



Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »

Voir paragraphe 3.7

6. Suivi de la qualité des eaux du bassin versant

Le suivi de l'eau de la Baie de Bourgneuf a, depuis 2012, deux objectifs principaux :

- Le suivi de la qualité de l'eau du SAGE et l'évaluation des actions entreprises,
- La centralisation des données sur l'eau et la prise en charge d'analyses en complément de celles réalisées par les partenaires.

3 grands types d'analyses ont été financés en 2016 par l'ADBVB dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau du SAGE :

- Des analyses physico chimiques en eau douce (6 points à fréquence 6),
- Des analyses pesticides (6 points à fréquence 6). Un point supplémentaire sur l'étier du Moulin (Noirmoutier) a été ajouté.

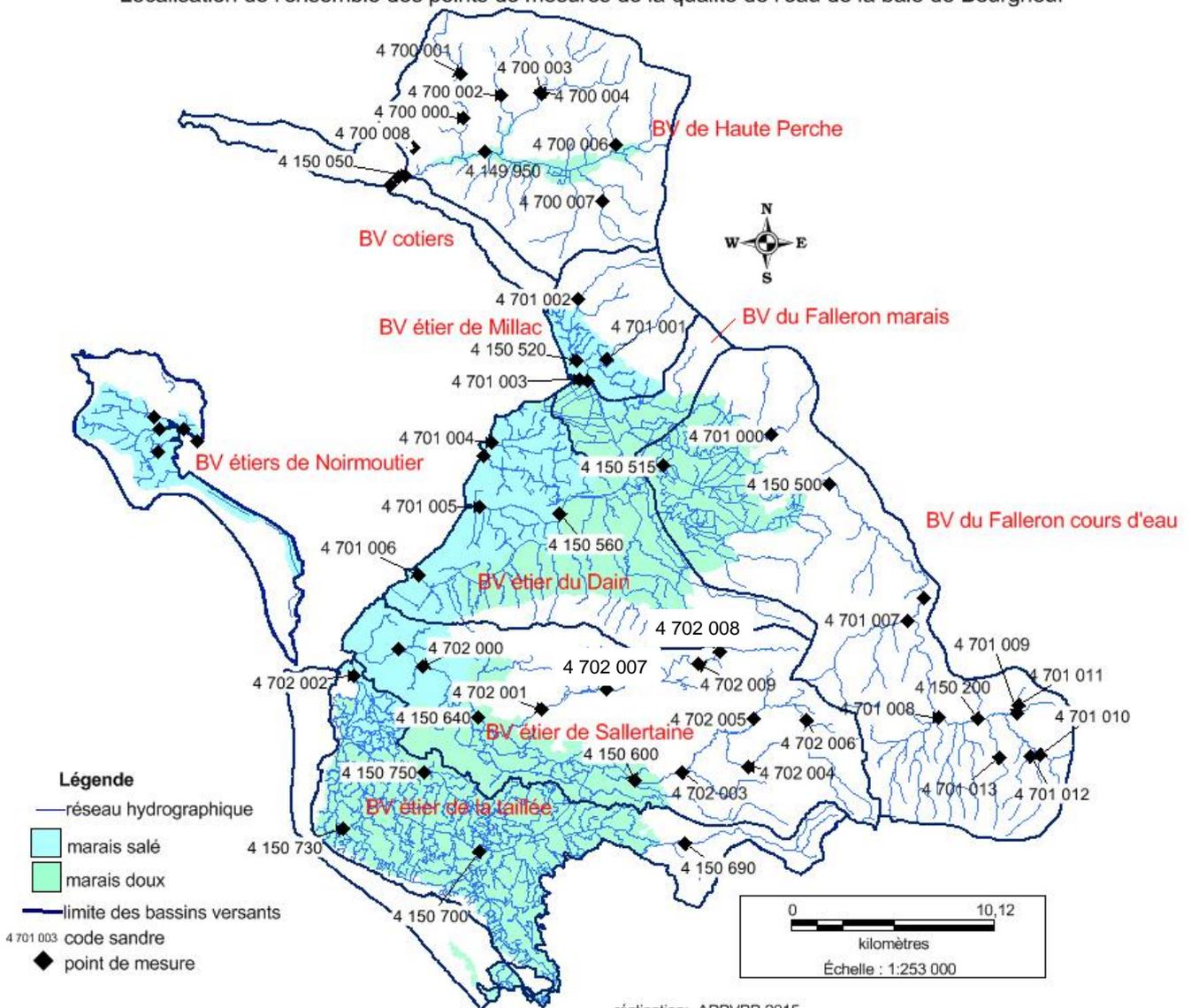
- Des analyses bactériologiques dans l'eau saumâtre à salée en amont des derniers ouvrages à la mer aux exutoires et dans les coquillages implantés. Ces dernières ont été renforcées par l'ADBVB en 2016 passant de 7 points à 12 et d'une fréquence 9 à 12 (une fois tous les mois).

Depuis 2014, un suivi expérimental du phytoplancton sur le Dain (point 4 150 560) a été mis en place en partenariat avec le Forum des Marais Atlantique, l'UNIMA (UNION des MARAIS de Charente Maritime), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de Vendée. Cette étude consiste à dénombrer et à mesurer la taille du phytoplancton présent dans l'eau au cours des différentes saisons. En effet, il existe une relation étroite entre ces paramètres et le développement de la chaîne trophique. Plus la taille du phytoplancton est grande, plus il peut être assimilé par des organismes prédateur et entrer dans une chaîne trophique équilibrée. A l'inverse, il est consommé uniquement par les cyanobactéries et favorise la concentration de matière organique. Il qualifie donc un milieu en état d'hypoxie.

Les premiers résultats de cette expérimentation vont être transmis à l'ADBVB en début d'année 2017.

La carte de tous les points de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf est la suivante :

Localisation de l'ensemble des points de mesures de la qualité de l'eau de la baie de Bourgneuf



réalisation: ADBVB 2015

Les cartes de l'annexe 2 présentent les résultats sur la période 2013-2015 pour certains paramètres : nitrates, phosphore total, O₂, pesticides et indices biologiques (2012-2014).

Les **analyses biologiques** de la qualité des cours d'eau laissent apparaître des résultats moyens à mauvais en raison de la disparition des espèces les plus sensibles. Toutefois certains cours d'eau situés plutôt en tête de bassin versant et plus épargnés par les pressions anthropiques présentent encore des habitats favorables (ruisseaux de la Gautrelière, du Bois Rondeau et de Haute Perche voire l'aval du ruisseau de la Garnache).

La **qualité physico-chimique** est impactée par divers rejets organiques qui influent sur les paramètres comme la DBO₅, le phosphore total et le carbone organique dissous (COD). La qualité « nitrate » est globalement « moyenne » (au regard du SEQ Eau) à « bonne » (au regard de la DCE) mais des « points noirs » persistent comme le Loup Pendu et le Taizan. Concernant les **résultats « pesticides »**, ils sont présents partout où ils sont recherchés et lors de certaines mesures les concentrations dépassent 20 fois les « normes eau brute » destinée à la production d'eau potable notamment pour certains herbicides. A titre d'exemple, 47 µg/l ont été quantifiés, toutes molécules confondues, le 29 mai 2013 dans le ruisseau du Loup Pendu et plus de 95µg/l le 17 novembre 2016 (l'objectif du SAGE est d'avoir une concentration inférieure à 1 µg/l) montrant ainsi la grande dégradation de la qualité de l'eau vis-à-vis de ces concentrations.

Les **résultats bactériologiques** apparaissent inférieurs à ceux des années passées en 2012. A partir de 2013, il a été décidé d'augmenter la fréquence des prélèvements de 6 à 9 puis de 9 à 12 (une fois tous les mois) à partir de 2016. Les résultats confirment que d'importantes concentrations en *E. coli* peuvent aussi être mesurées en hiver. Il est, pour le moment, difficile d'identifier les étiers les plus contributeurs.

Depuis 2014, un nouveau protocole de suivi de la qualité bactériologique a été mis en place en partenariat avec l'Ifremer et l'ARS. Il consiste à relever des coquillages implantés dans les zones amont (étiers salés de l'Île de Noirmoutier) lorsque des alertes (≥ 4600 *E. coli*) ont été détectées dans les sites de production ou de pêche à pied. L'objectif est d'identifier la provenance géographique de la contamination. En 2014, 2 dépassements du seuil d'alerte (4600 *E. coli*) ont été enregistrés. 1 seul dépassement a pu être interprété car certains coquillages ont été vandalisés. Les étiers du Moulin et du Ribandon apparaissent contributeurs avec des valeurs de 3500 et 1100 *E. coli* l'amont et à l'aval de l'ouvrage sur l'étier du Moulin et 2400 *E. coli* pour le Ribandon. En 2015, 1 alerte a été repérée le 21 mai. Les étiers les plus contributeurs étaient celui du Moulin à l'aval de l'ouvrage –seule poche d'huîtres de l'étier échappant au vandalisme- et celui des Coëfs avec une concentration de 330 *E. coli*. Les autres coquillages analysés présentaient des valeurs comprises entre 110 et 130 *E. coli*. En 2016 aucune alerte n'a été enregistrée mais le protocole de dénombrement des *E. coli* dans les coquillages analysés par l'Ifremer a été modifié. Plus fiable, il est toutefois plus long à analyser les résultats. Ceci peut remettre en cause le système d'alerte mis en place en 2014 mais aucun test « grandeur nature » n'a pu être réalisé en 2016 en raison de l'absence des alertes.

Et enfin, suite aux résultats de l'étude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf, un nouveau suivi a été lancé à partir de novembre 2016. Il vise à identifier les origines de la pollution bactériologique de l'eau (humain, ruminants, oiseaux marins, ...). En raison de contraintes techniques pour réaliser ces analyses (et de contraintes budgétaires), tous les points faisant l'objet d'un suivi bactériologique actuellement ne pourront pas bénéficier de ces suivis plus poussés. Les résultats de ce suivi seront présentés dans le prochain rapport d'activités.

7. Budget et financement

Ce tableau présente les dépenses facturées au 31 décembre 2016 (arrondies à l'euro) et les subventions attendues (au prorata des dépenses réelles).

	Agence de l'eau	Conseil Régional	Communes	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant
Cellule d'animation SAGE et contrats (temps d'animation, secrétariat)	113 790,39 €	32 000 €	4 988,05 €	150 778,44 €
Pré-diagnostic de la vulnérabilité des sites conchylicoles	21 722,40 €	6 206,40 €	3 103,20 €	31 032,00 €
Suivi de la qualité de l'eau	20 563,37 €	17 881,19 €	6 258,42 €	44 702,98 €
Communication (Réalisation de deux panneaux présentant les suivis de la qualité de l'eau, valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »)	2 631,05 €	1 315,55 €	438,51 €	4 385,08 €
TOTAL	158 707,21 €	57 403,14 €	14 788,18	230 898,53

8. Analyse – bilan – perspectives

Dans le prolongement de l'année précédente, l'année 2016 a permis la poursuite de la dynamique lancée pour deux principales thématiques :

- la qualité bactériologique de l'eau littorale, avec l'aboutissement du profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles et le lancement des premières actions préconisées par cette étude,
- la qualité de l'eau au regard des pesticides, avec la mise en place d'un partenariat avec la Fédération des Maraîchers Nantais (dans le cadre du contrat de filière maraîchage et du programme d'actions pour la nappe de Machecoul), et l'accompagnement des collectivités avec l'organisation de formations en partenariat avec le CNFPT sur le territoire, concernant la réduction de l'utilisation des pesticides.

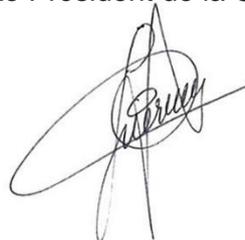
L'année 2016 aura permis l'aboutissement d'un long travail : l'élaboration du Contrat territorial 2017-2021 dont le projet a été envoyé pour avis à l'Agence de l'Eau fin 2016.

Concernant les suivis de la qualité de l'eau, les suivis physico-chimiques sont restés similaires à ceux des années passés avec un point supplémentaire sur l'île de Noirmoutier. Compte tenu de l'enjeu bactériologique, la fréquence et le nombre de points suivis en matière de qualité bactériologique aux exutoires vers la baie de Bourgneuf ont été augmentés, et des analyses complémentaires visant à identifier l'origine de la pollution bactériologique de l'eau (humains, ruminants, oiseaux marins, ...) ont commencé en novembre 2016. Les suivis dans les coquillages implantés dans différents étiers sur l'île de Noirmoutier ont été poursuivis mais n'ont pas pu être exploités (car il n'y a eu aucune alerte de contamination bactériologique). A noter également la poursuite de la participation de l'ADBVB à une expérimentation visant à identifier de nouveaux indicateurs de qualité d'eau en marais (basés sur des analyses de chlorophylle) jusqu'en 2017.

Les principaux objectifs pour 2017 sont de poursuivre et amplifier la dynamique enclenchée en 2016 sur les thématiques « qualité bactériologique de l'eau littorale » (mise en place des actions préconisées, nouveaux suivis de qualité d'eau, ...) et la « réduction de l'utilisation des pesticides » (organisation de formations en partenariat avec le CNFPT, valorisation de l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles »,...),

A noter également le lancement des actions du Contrat territorial avec notamment des travaux « milieux aquatiques » sur les secteurs de l'île de Noirmoutier et du marais breton (partie sud), mais aussi un diagnostic (porté par l'ADBVB), visant la réduction du transfert de pollution par ruissellement, ciblée sur l'amont du bassin versant du Falleron (il s'agit de l'une des actions du volet « pollution diffuse » du contrat territorial) ainsi que le lancement du programme d'actions sur la nappe de Machecoul.

Le Président de la CLE



Robert GUERINEAU
Maire de Saint Gervais

Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE - mise à jour 2016

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine					
ESS.1- Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation					
ESS.2- Préserver les ressources en eau salée souterraine					
1	Nombre de jours de dépassement de la cote d'alerte du protocole de gestion pour la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	2013 : 85 jours	2014 : 34 jours	2015 : 78 jours	/
2	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier et évolution	2013 : 6 690 000 m3, + 4% par rapport à 2012	2014 : 6 660 000 m3, - 0,4% par rapport à 2013	2015 : 6 400 000 m3, - 4% par rapport à 2014	Ne pas dépasser 11,3 millions m3/an
3	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur le polder du Dain et évolution	2013 : 1 600 000 m3, + 6% par rapport à 2012	2014 : 1 800 000 m3, + 13% par rapport à 2013	2015 : 1 900 000 m3, + 6% par rapport à 2014	Mettre en place un suivi
4	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier	2013 : relative stabilité	2014 : relative stabilité	2015 : relative stabilité	/
5	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur le polder du Dain	2013 : relative stabilité	2014 : relative stabilité	2015 : relative stabilité	/
GESTION QUANTITATIVE - Eau douce superficielle et souterraine					
ED.1- Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages					
ED.2- Développer les économies d'eau potable					
ED.3- Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu					
6	Volumes annuels prélevés dans l'aire d'alimentation de la nappe de Machecoul pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2012 : 2 220 100 m3/an (eau de surface + eau souterraine), - 6% par rapport à 2011	2013 : 2 541 200 m3/an (eau de surface + eau souterraine), + 14% par rapport à 2012	2014 : 2 089 200 m3/an (eau de surface + eau souterraine), -18 % par rapport à 2013	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré
7	Volumes annuels prélevés en eau souterraine dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2012 : 17 800 m3/an, - 7% par rapport à 2011	2013 : 6 000 m3/an, - 66% par rapport à 2012	2014 : 6 700 m3/an, + 12% par rapport à 2013 (sur un point déjà existant)	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré
8	Volumes annuels prélevés en eau superficielle dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2012 : 21 500 m3/an, - 38% par rapport à 2011	2013 : 38 200 m3/an, + 78% par rapport à 2012	2014 : 58 700 m3/an, + 54% par rapport à 2013 (dont un point nouveau)	Ne pas dépasser 240 000 m3/an
9	Volumes annuels consommés pour l'alimentation en eau potable sur le territoire	2013 : 9 144 209 m3 (39 communes), - 1,4% par rapport à 2012	2014 : 8 708 319 m3/an (39 communes), - 4,8% par rapport à 2013	2015 : 9 397 459 m3/an (39 communes), + 7,9% par rapport à 2014	/
10	Définition des seuils d'alerte et de crise pour la gestion de l'eau dans le milieu	2014 : non réalisé	2015 : non réalisé	2016 : non réalisé mais programmé pour 2017 pour le Falleron amont	/
INONDATIONS - SUBMERSIONS MARINES					
IS.1 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation par débordement de cours d'eau et par submersion marine					
IS.2- Prévenir le risque inondation					
IS.3- Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant					
11	Amélioration de la culture du risque inondation sur les communes soumises à ce risque	2014 : 14 communes ont approuvé un PCS / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM) + 4 en cours d'élaboration	2015 : 16 communes ont approuvé un PCS / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM) + 2 en cours d'élaboration		/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
12	Inventaires des repères de crues	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des repères de crues / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM)	8 communes ont mis en place des repères de crues-submersions marines (dans le cadre des PAPI) / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM)		24/24 dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016
13	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE
14	Avancement de l'inventaire des éléments bocagers	<u>2015</u> : non commencé	<u>2015</u> : non commencé	<u>2016</u> : non commencé	Validation CCTP dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016
QUALITE DES EAUX - Nutriments et oxygène dissous					
QENO.1 - Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul					
QENO.2- Limiter l'impact des assainissements collectifs					
QENO.3- Limiter l'impact des assainissements non collectifs					
QENO.4 - Réduire les apports agricoles					
QENO.5 - Réduire les transferts et améliorer l'autoépuration des eaux					
15	Approbation du périmètre de protection des captages de Machecoul	<u>2014</u> : non	<u>2015</u> : non	<u>2016</u> : non	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE -> 2017
16	Avancement de la démarche Grenelle sur les captages de Machecoul	<u>2014</u> : Etape 4) Elaboration du programme d'actions	<u>2015</u> : Etape 5) Programme d'actions validé par le comité de pilotage, en attente d'une organisation opérationnelle pour la mise en œuvre	<u>2016</u> : Etape 5) Programme d'actions validé par le comité de pilotage, en avril 2015. Pilotage de la démarche repris par la commune de Machecoul-Saint-Même en novembre 2016	/
17	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau superficielle et évolution	<u>2012-2013 (Percentile 90)</u> : 19 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 22 points de prélèvements analysés (soit 86 % des points)	<u>2012-2014 (Percentile 90)</u> : 20 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 23 points de prélèvements analysés (soit 87 % des points)	<u>2013-2015 (Percentile 90)</u> : 23 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 25 points de prélèvements analysés (soit 92 % des points)	* Eaux superficielles : tendre vers < 30 mg/l (Percentile 90)
18	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau souterraine et évolution	<u>2012-2013</u> : 40 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 44 prélèvements analysés, en 6 points différents (soit 91 % des prélèvements)	<u>2012-2014</u> : 73 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 79 prélèvements analysés, en 12 points différents (soit 92 % des prélèvements)	<u>2013-2015</u> : 100 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 106 prélèvements analysés, en 11 points différents (soit 94 % des prélèvements)	* Eaux souterraines : tendre vers < 50 mg/l (Percentile 90)
19	Qualité de l'eau pour le paramètre phosphore total en eau superficielle et évolution	<u>2012-2013 (Percentile 90)</u> : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit 0 % des points)	<u>2012-2014 (Percentile 90)</u> : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit 0 % des points)	<u>2013-2015 (Percentile 90)</u> : 1 point de prélèvement répond à l'objectif du SAGE / 15 points de prélèvements analysés (soit 7% des points)	* Eaux superficielles : tendre vers < 0,2 mg/l (Percentile 90)

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
20	Qualité de l'eau pour le paramètre oxygène dissous en eau superficielle et évolution	2012-2013 (Percentile 90) : 2 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit 15 % des points)	2012-2014 (Percentile 90) : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit 0 % des points)	2013-2015 (Percentile 90) : 1 point de prélèvement répond à l'objectif du SAGE / 15 points de prélèvements analysés (soit 7% des points)	* Eaux superficielles : tendre vers > 6 mg/l (Percentile 90)
21	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement	2014 : 28 communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	2015 : 26 communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement de - de 10 ans / 39 communes du SAGE		39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE
22	Proportion d'équivalents-habitants en assainissement collectif respectant les objectifs du SAGE (STEP avec rejet en eau superficielle)	2013 : 202 268 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 239 160 équivalents-habitants en assainissement collectif avec rejet en eau superficielle (soit 85% des EH) , +1% par rapport à 2012	2014 : 190 374 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 229 238 équivalents-habitants en assainissement collectif avec rejet en eau superficielle (soit 83% des EH) , - 2% par rapport à 2013	2015 : 218 921 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 243 704 équivalents-habitants en assainissement collectif avec rejet en eau superficielle (soit 90 % des EH)	/
23	Proportion d'installations ANC conformes	Nombre d'ANC conformes / Nombre total d'ANC Et évolution par rapport à l'année précédente : ↗ ou ↘	2014 (en majorité) : 8 804 installations ANC non conformes / 15 545 installations ANC au total (soit 57 % non conformes)	Données 2015 ou 2017 : 8174 installations ANC non conformes / 15 508 installations ANC au total (soit 53 % d'installations non conformes)	/
24	Opérations de communication/conseil réalisées sur le territoire à destination des agriculteurs	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Et/ou nombre d'opérations réalisées	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Et/ou nombre d'opérations réalisées	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Et/ou nombre d'opérations réalisées	/
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires					
QEP.1 - Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires					
QEP.2- Limiter les usages non agricoles					
QEP.3- Limiter les usages agricoles					
QEP.4- Limiter les transferts					
25	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau superficielle et évolution	2012-2013 : 3 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE en percentile 90 / 7 points de prélèvements analysés (soit 43 % des points)	2012-2014 : 97 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 164 prélèvements analysés en 8 points de suivi (soit 59 % des prélèvements MAIS il existe de grandes variations géographiques)	2013-2015 : 106 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 186 prélèvements analysés en 9 points de suivi (soit 57 % des prélèvements MAIS il existe de grandes variations géographiques)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l
26	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau souterraine et évolution	2012-2013 : 43 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 43 prélèvements analysés, en 6 points différents (soit 100 % des prélèvements)	2012-2014 : 66 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 66 prélèvements analysés, en 9 points différents (soit 100 % des prélèvements)	2013-2015 : 63 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 63 prélèvements analysés, en 9 points différents (soit 100 % des prélèvements)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l
27	Proportion de communes engagées dans la mise en oeuvre d'un plan de désherbage	2014 : 24 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser un plan de désherbage / 39 communes du SAGE	2015 : 27 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser un plan de désherbage / 39 communes du SAGE MAIS d'autres communes ont réduit leurs consommations en phytosanitaires sans formaliser la démarche		39/39 d'ici 2017

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
28	Proportion de communes ayant signé la charte d'engagement de réduction de l'utilisation des phytosanitaires de la CREPEPP	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	/
29	Evolution des achats de phytosanitaires sur le territoire	Attente de la base de données régionale	2015 : exploitation de la base de données régionale + questionnaire collectivités --> à venir	2015 : *Quantité de glyphosate utilisée pour l'entretien des espaces communaux de 31 communes (dont 2 hors SAGE) = 102 kg *Exploitation de la base de données régionale --> à venir	/
30	Opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/
31	Proportion de jardineries, paysagistes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative à la réduction des phytosanitaires	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	/
QUALITE DES EAUX - Bactériologie et micropolluants					
QEBM.1- Améliorer la connaissance					
QEBM.2- Limiter les apports urbains					
QEBM.3 – Améliorer la gestion des pollutions portuaires et l'utilisation des équipements du littoral					
32	Profils de vulnérabilité des sites de baignade et des sites conchylicoles	2014 : étude à venir en 2015	2015 : étude lancée, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant	2016 : étude à l'échelle de l'ensemble du bassin versant : achevée en juillet 2016	/
33	Nombre de plans de gestion des dragages des ports réalisés	2014 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	2015 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	2016 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	/
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau du bocage					
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau					
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau					
QM-CE.3 - Lutter contre les espèces invasives					
34	Nombre d'ouvrages hydrauliques adaptés, manœuvrés ou supprimés pour la continuité écologique	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	/
35	Linéaire de cours d'eau bocagers restaurés	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial (cf. études CREZH/CTMA)	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial (cf. études CREZH/CTMA)	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial (cf. études CREZH/CTMA)	/

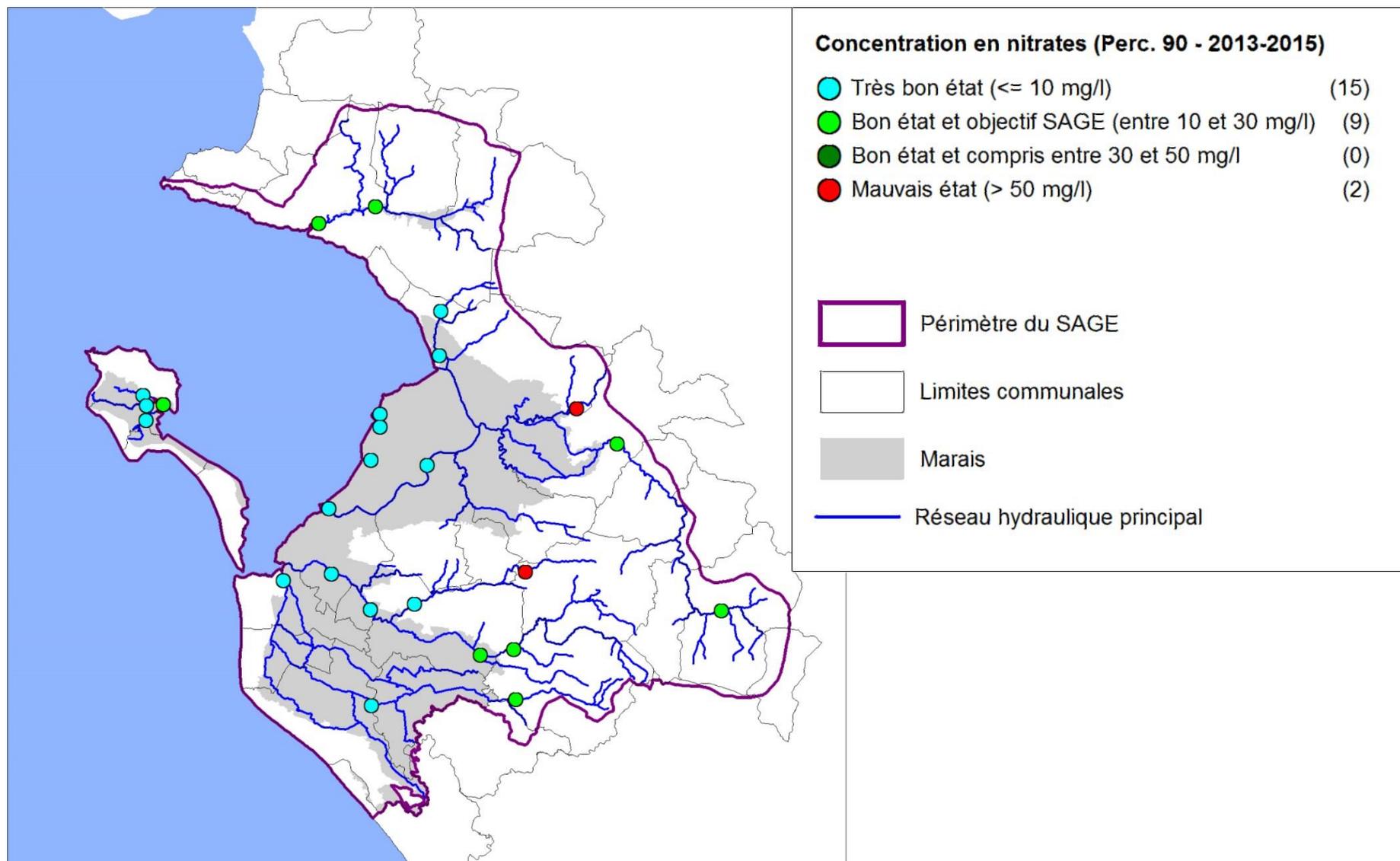
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
36	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	2012-2013: * Indice Biologique Diatomées : 1 bonne , 13 moyennes et 2 médiocres / 16 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 3 bonnes , 6 moyennes, 4 médiocres , 1 mauvaise / 14 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne , 2 moyennes, 8 médiocres , 4 mauvaises / 15 analyses	2012-2014: * Indice Biologique Diatomées : 1 très bonne , 1 bonne , 15 moyennes et 3 médiocres / 20 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 1 très bonne , 4 bonnes , 7 moyennes, 4 médiocres , 2 mauvaises / 18 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne , 2 moyennes, 12 médiocres , 4 mauvaises / 19 analyses		/
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides					
QM-ZH.1 – Préserver, restaurer et gérer les zones humides (hors marais)					
QM-ZH.2 – Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides					
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides					
37	Surface de zones humides bocagères impactées négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, ...)	2014 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 69 340 m ² (tout en Vendée) en 2013, 16 800 m ² (tout en Vendée) en 2014	2015 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 7 500 m ² (dont 5900 m ² en Vendée)	2016 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 12 800 m ² (dont 8400 m ² en Loire-Atlantique)	/
38	Intégration des principes définis par le SAGE en matière de compensation à l'atteinte aux zones humides	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	/
39	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles (actions volontaires, hors mesures compensatoires)	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	/
40	Actions de sensibilisation à la préservation des zones humides	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant					
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant					
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant					
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant					
41	Avancement de la démarche d'identification des têtes de bassin versant	2014 : non commencé	2015 : non commencé	2016 : non commencé	/
42	Actions de sensibilisation à la préservation des têtes de BV	2014 : aucune	2015 : aucune	2016 : aucune	/

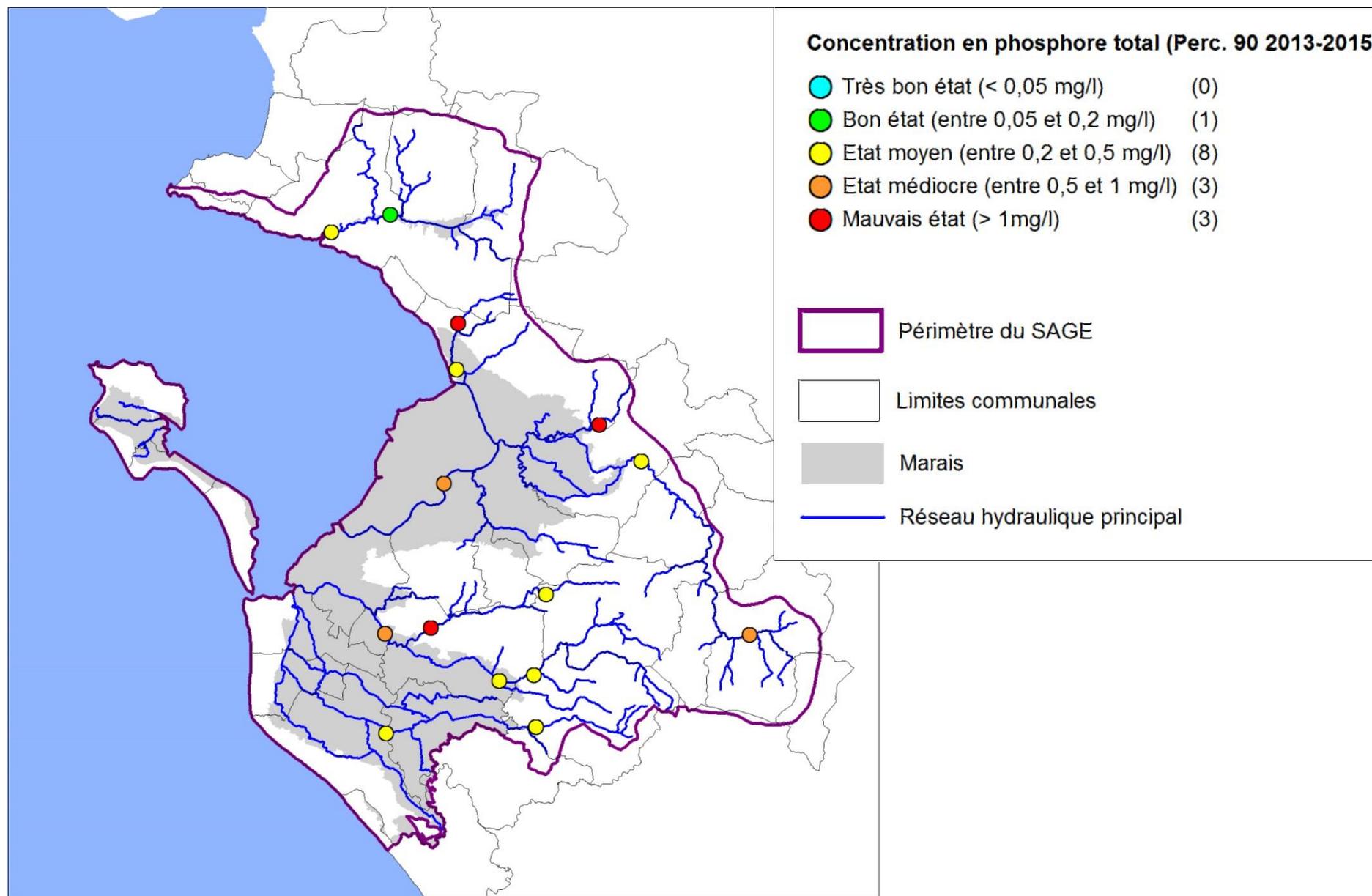
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétro-littoraux					
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux					
QM-M.2 - Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux					
QM-M.3 - Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau					
QM-M.4 - Restaurer la continuité écologique des canaux du marais					
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives					
QM-M.6 - Préserver et gérer les parcelles de marais					
43	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées --> quand il y aura un référentiel	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées --> quand il y aura un référentiel (travail du Forum des Marais Atlantiques en cours)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées --> quand il y aura un référentiel (travail du Forum des Marais Atlantiques en cours)	/
44	Surface de marais impactés négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, ...)	2014 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 17 000 m² (tout en Vendée) en 2013, 36 900 m² (dont 36 300 m² en Vendée) en 2014	2015 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 31 100 m² (tout en Vendée)	2016 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 0 m²	/
45	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles (actions volontaires, hors mesures compensatoires)	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	/
46	Etat de la colonisation du réseau hydraulique par la jussie	<p>2014 - Partie Vendéenne : 415 km de réseau colonisés et 31 ha de plans d'eau dans le marais breton, 1,5 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2014, 191 m³ de jussie ont été arrachés sur 185 km de réseau.</p> <p>2014 - Partie Loire-Atlantique : pas de chiffres précis sur la colonisation mais la jussie est présente sur le marais breton et dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal, ruisseau du Pin, étang du Val Saint Martin). En 2014, sur le secteur du SAH, 30 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie.</p>	<p>2015 - Partie Vendéenne : 526 km de réseau colonisés et 49 ha de plans d'eau dans le marais breton, 1,5 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2015, 180 m³ de jussie ont été arrachés sur 191 km de réseau.</p> <p>2015 - Partie Loire-Atlantique : la jussie était présente sur 26,5 km de réseau hydraulique dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal de Haute Perche, étang du Val Saint Martin et ses rus, ruisseaux du Pin et de la Rinais et réseau secondaire). La jussie a été arrachée sur 12,25 km de réseau. Sur le secteur du SAH, 74 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie.</p>	<p>2016 - Partie Vendéenne : 588 km de réseau colonisés et 57 ha de plans d'eau dans le marais breton, 0,6 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2016, 113 m³ de jussie ont été arrachés sur 176,5 km de réseau.</p> <p>2016 - Partie Loire-Atlantique : la jussie était présente sur 29,7 km de réseau hydraulique dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal de Haute Perche, étang du Val Saint Martin et ses rus, ruisseaux du Pin et de la Rinais et réseau secondaire). La jussie a été arrachée sur 8,6 km de réseau. Sur le secteur du SAH, 69 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie (manuel ou mécanique).</p>	/

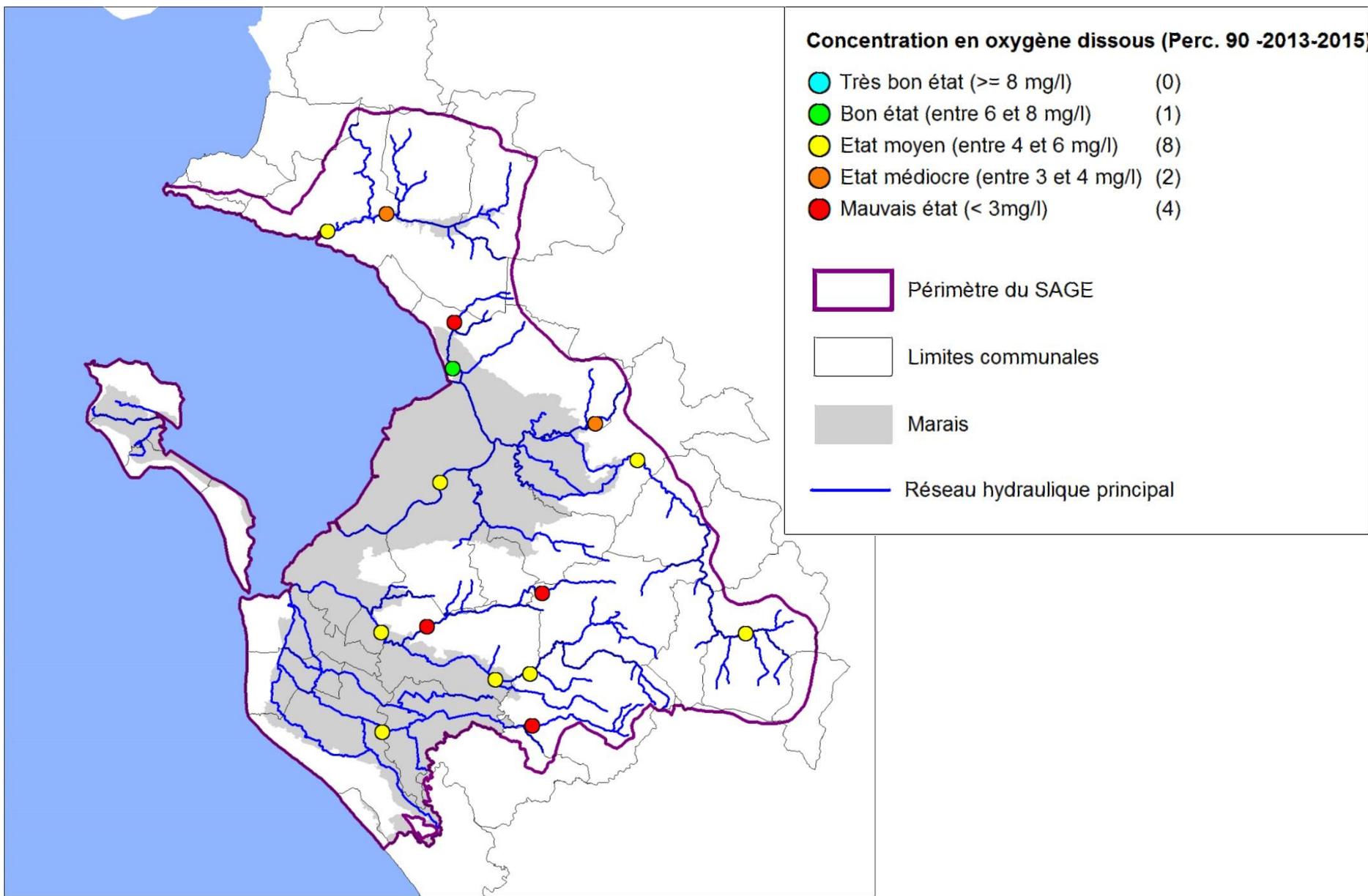
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
47	Linéaire de réseau primaire, secondaire, tertiaire restauré	2014 : 249 km de réseau hydraulique ont été curés en marais (dont 159 km dans le cadre de la MAE fossés) 3 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, ...)	2015 : 168 km de réseau hydraulique ont été curés en marais (dont 77 km dans le cadre de la MAE fossés) 1,7 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, ...)	2016 : 82 km de réseau hydraulique ont été curés en marais (hors MAE fossés : info à venir) 40 m de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, ...)	/
48	Actions de sensibilisation au problème des espèces invasives	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives Et/ou nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives Et/ou nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives Et/ou nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	/
49	Proportion de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative aux espèces invasives	Nombre de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	Nombre de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	Nombre de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	/
50	Nombre de plans de gestion durable des marais réalisés	2014 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	2015 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	2016 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	/
51	Mise à jour ou élaboration de règlements d'eau	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	/
52	Mise en place des protocoles de gestion des prélèvements destinés aux mares de chasse	2014 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	2015 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	2016 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE
COHERENCE ET ORGANISATION					
CO.1- Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE					
CO.2- Suivre la mise en œuvre du SAGE					
CO.3- Animer, communiquer et sensibiliser					
53	Suivi des dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau sur le territoire	2014 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 40 * Nombre de dossiers d'autorisation reçus = 4 * Nombre d'avis rendus = 6 * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 31% des dossiers, 3.3.1.0 (destruction zh) = rencontrée dans 24% des dossiers	2015 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 28 * Nombre de dossiers d'autorisation reçus = 5 * Nombre d'avis rendus = 7 (dossiers loi sur l'eau et projets de contrats) * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 54 % des dossiers, 3.2.3.0 (plans d'eau) = rencontrée dans 35 % des dossiers, 3.3.1.0 (destruction zh) = rencontrée dans 19 % des dossiers	2016 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 29, dont 3 dossiers d'autorisation et une DIG * Nombre d'avis rendus = 1 (dossier loi sur l'eau) * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 43 % des dossiers, 3.2.3.0 (plans d'eau) = rencontrée dans 17 % des dossiers, 2.1.3.0 (épandage de boues de stations d'épuration), 3.3.1.0 (destruction zh) et 4.1.2.0 (travaux en contact avec le milieu marin) = rencontrées chacune dans 10 % des dossiers	/

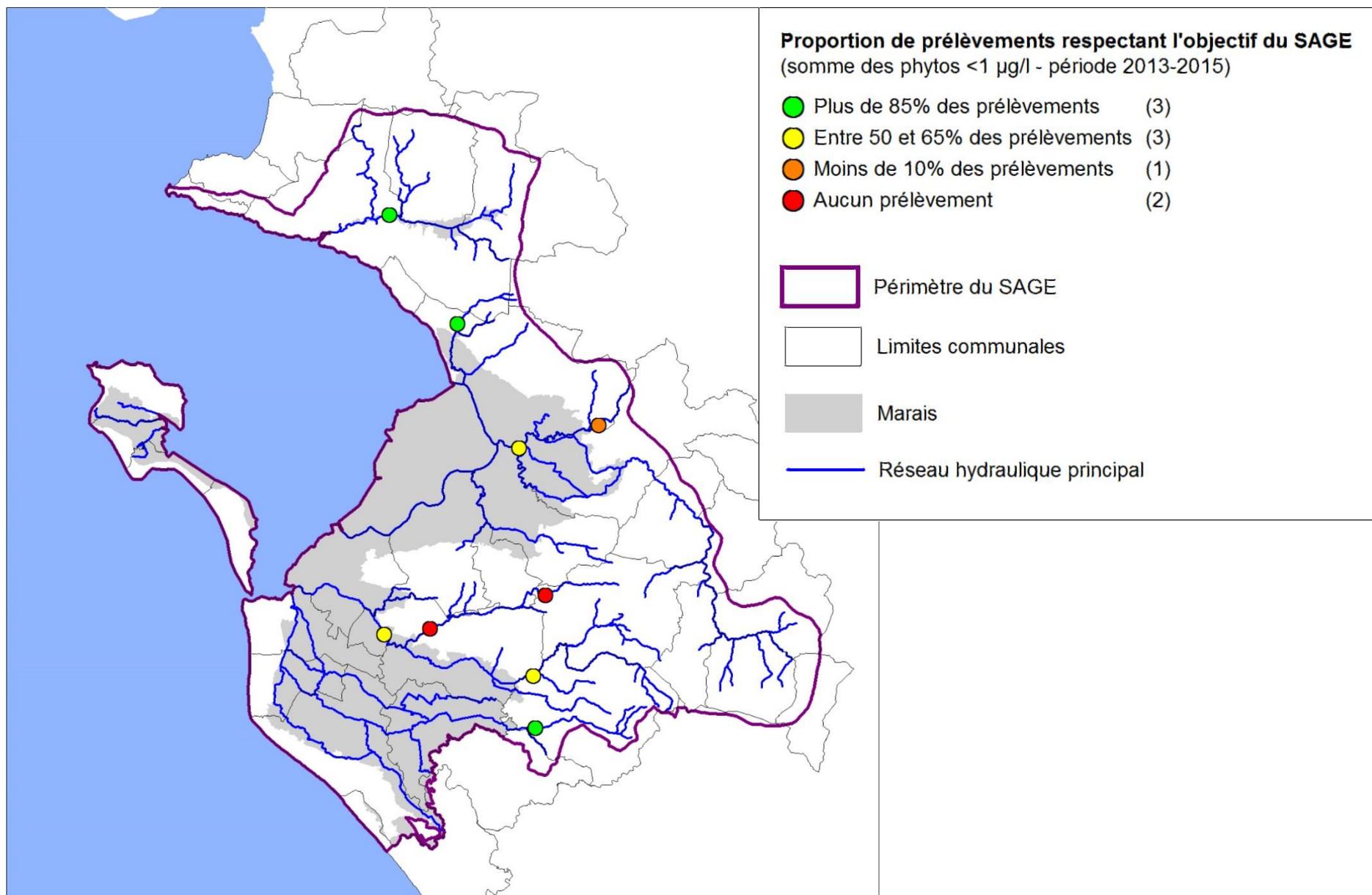
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
54	Lancement de réflexions concernant l'organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2014 : non	2015 : de fait, en lien l'évolution de la réglementation (loi NoTRE, GEMAPI)	2016 : lancement d'une étude sur le sujet par l'ADBVBB	/
55	Animation du SAGE et concertation	2014 : * Nombre de réunions de groupe de travail : 1 (comité technique observatoire local de l'eau) * Nombre de commissions : 2 (ANC et eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 0 * Nombre de séances plénières de la CLE : 2	2015 : * Nombre de réunions de commissions/ groupe de travail : 4 (comité technique observatoire local de l'eau, mares de chasse, qualité d'eau à Fort Larron, eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 2 * Nombre de séances plénières de la CLE : 3	2016 : * Nombre de réunions de commissions/ groupe de travail : 3 (comité technique observatoire local de l'eau, qualité d'eau à Fort Larron, eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 1 * Nombre de séances plénières de la CLE : 1	/
56	Poursuite des contrats de mise en œuvre du SAGE	* Contrat Régional de Bassin Versant 2007-2009 : Coût = 2 921 776 €, pour 13 opérations, Subvention du Conseil Régional = 888 120 € * Contrat Territorial 2008-2013 (prolongé par avenant pour 2014) : Coût prévisionnel = 6 409 342€, pour 60 opérations. Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau = 2 561 379€ Avenant 2014 : Coût prévisionnel = 321 760 €, pour 13 opérations. Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau = 152 280 € * Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 (prolongé par avenant pour 2014) : Coût prévisionnel = 2 867 300 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 937 639 €, pour 30 opérations (tous ces chiffres incluent l'avenant)	* Contrat Territorial 2017-2021 : 2015 = élaboration du futur contrat territorial * Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017 : Coût prévisionnel = 1 405 831 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 500 801 €, pour 24 opérations	* Contrat Territorial 2017-2021 : 2016 = finalisation du projet et dépôt à l'Agence de l'Eau fin 2016 * Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017 : Coût prévisionnel = 1 405 831 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 500 801 €, pour 24 opérations	/

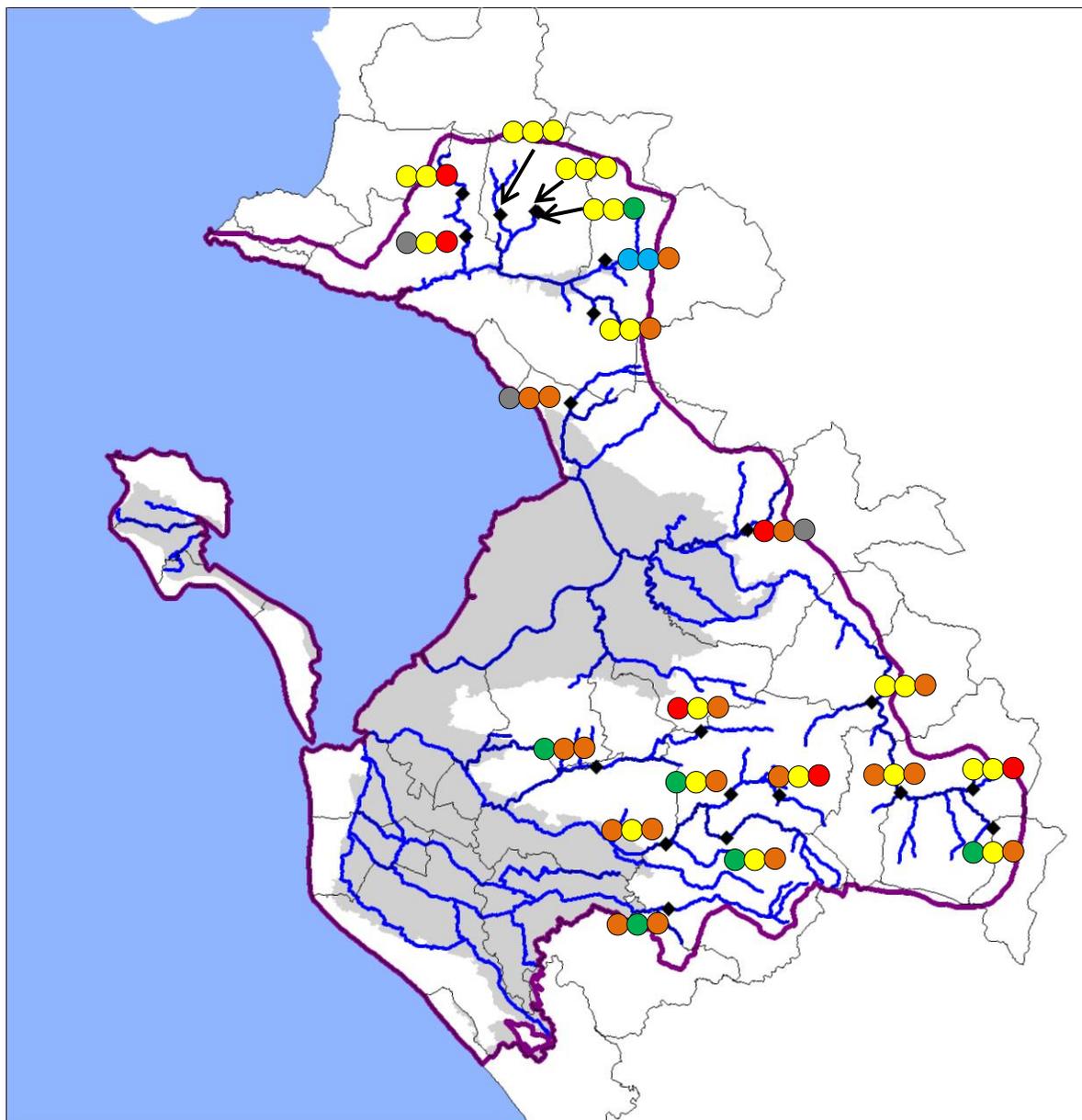
Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2015 (sauf pour les indices biologiques)



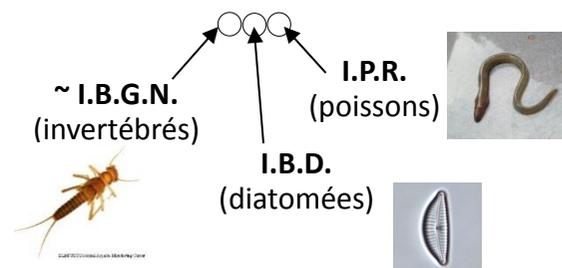








**Qualité biologique des cours d'eau –
années 2012, 2013 et 2014**



- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Qualité médiocre
- Qualité mauvaise
- Absence de données